

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Le microcrédit à son Nobel



IUFM
quinze
ans
après



Dossier
**Le syndicalisme
face à son avenir**

*"Si c'est bien pour moi,
c'est bien pour vous."*

**BAISSE DES TARIFS
D'ASSURANCE AUTO**

DE **- 4%**

À **- 15%**

Pour une Citroën C4 essence 2L 16V exclusive,
votre assurance tous risques
ne vous coûte que 24€ par mois à Strasbourg*

APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12 TTC/min)
ou tapez www.gmf.fr



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

* Cotisation mensuelle TTC «Duo» au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 40 ans suivant l'usage privé-trajet/travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie conducteur, avec garage, avec franchises. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52 € TTC.

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181 385 410 € - 1^{er} siège social: 10, rue de Valenciennes, 75013 Paris. RCS Paris 3180 972 501 - APE 6401. Principes régis par le Code des assurances. Siège social: 171 rue de Procy 75067 Paris cedex 17.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :
http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

GMF p. 2
Casden p. 31
MAIF p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Banlieues :
cahiers de doléances 4

publiques

Percée de la FSU
aux élections régionales 10

éducatives

Lectures reculs 14

culturelles

Cultures en pratiques 26

rencontre

Thierry Joncquet
écrivain 30

DOSSIER

Le syndicalisme face à son avenir

On le dit malade, on le décrit ringard, mais enquête après enquête, les salariés, quels que soient leur âge ou leur métier disent attendre du syndicalisme. Nous ouvrons le dossier



© MIRAVANUA

Le microcrédit a son Nobel

Le prix Nobel de la Paix a été attribué à Mohammed Yunus, fondateur d'une banque de micro-crédit au Bangladesh. « Une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté », a justifié le comité Nobel.



édito

Oui, nous voulons dialoguer



Gérard Aschieri

Qatorze organisations syndicales, représentant plus de 99 % des enseignants de second degré, s'adressent ensemble au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander d'abandonner son projet de modifications des décrets de 1950 et d'ouvrir des négociations. Il ne bouge pas.

Cinq organisations représentant 80 % de fonctionnaires demandent audience au ministre de la fonction publique pour lui remettre des dizaines de milliers de pétitions sur les salaires. Il refuse.

Au même moment tout le gouvernement se gargarise de proclamations sur le dialogue social et dépose un projet de loi là dessus. Et les commentateurs zélés d'enjoindre aux syndicats de modifier leurs pratiques et d'abandonner ce que les donneurs de leçons appellent la culture du conflit...

Oui, nous voulons dialoguer, oui, nous voulons porter dans la négociation nos revendications et nos propositions. Mais cela implique que l'on respecte les personnels, que la représentative des syndicats soit acquise par leur vote et soit pleinement reconnue par nos interlocuteurs.

De ce point de vue l'avancée que constitue le vote du CES sur la représentative est porteuse d'espoir et la FSU se battra pour qu'elle se concrétise.

> BANLIEUES

Stop aux violences faites aux femmes !

Environ cinq mille personnes, ont manifesté samedi à Paris à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes (CNUF) qui fédère 140 associations féministes, syndicats et partis de gauche, pour demander une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, à l'occasion de la Journée internationale contre la violence envers les femmes. Le CNUF revendique également la création, comme en Espagne, de tribunaux de la violence à l'encontre des femmes avec des compétences pénales et civiles. Selon le dernier recensement national des morts violentes « survenues au sein du couple en 2003 et 2004 », une femme meurt en moyenne tous les trois jours victime de violences conjugales. Cette violence peut entraîner d'autres victimes notamment des enfants.

Cahiers de doléances

Le collectif ACLEFEU ⁽¹⁾ s'est donné pour mission au lendemain des émeutes sociales de novembre 2005, d'aller à la rencontre de la population pour faire remplir aux habitants de différentes villes des cahiers de doléances. Le 25 octobre, ils ont été remis au Parlement assortis d'une liste de propositions.

La démarche visait à faire remonter l'expression populaire et le résultat est loin d'être ridicule. Le collectif a visité 120 villes et recueilli plus de 20 000 constats et propositions dont une majorité émane de jeunes de 18 à 25 ans. L'emploi, vient en tête des préoccupations : les cahiers sont remplis de véritables appels à l'aide ; le leitmotiv c'est « le sentiment que la France ne laisse pas sa chance à sa jeunesse » avec parmi les propositions la demande du CDI comme seul contrat de travail permettant de se projeter dans l'avenir, le rétablissement des emplois jeunes s'ils sont qualifiants, la création d'une allocation autonomie



pour les jeunes de 18 à 25 ans en formation ou en insertion, un quota minimum de salariés de moins de 25 ans dans les entreprises. Deuxième priorité : l'arrêt des discriminations racistes : plus de la moitié des cahiers les évoquent, « quotidiennes et permanentes ». C'est pour les auteurs de la synthèse « le premier enjeu politique dans la période électorale qui s'ouvre pour la jeunesse ».

Viennent ensuite le logement, une justice plus équitable et le contrôle des pratiques policières, l'éducation et l'orientation. De ce côté le constat est sévère : « l'école au mieux ne brise pas ou plus les prédestinations sociales, au pire elle contribue à les ren-

forcer ». Au banc des accusés les politiques d'orientation précoce, les effectifs trop importants, l'absence d'accompagnement individuel, l'étiquette ZEP synonyme de relégation. Parmi les propositions : développer l'aide pour les élèves en échec qui doivent rester scolarisés, aider et impliquer les familles en difficulté face à l'école par l'intervention de médiateurs éducateurs, interprètes, augmenter le montant des bourses...

Une photo très instructive sur l'état d'esprit d'une partie de la population et une démarche à saluer.

CLAUDIE MARTENS

1. Association Collectif Liberté égalité fraternité Ensemble Unis.

MÉTIER

Médiation culturelle

Katherine Coffinet, ouvre la porte de la petite maison de gardien qui jouxte un cimetière, « personne ne voulait habiter là ». Intérieur mi-atelier d'artiste qu'elle est, mi-séjour. Elle, les cheveux en bataille : « *je me suis couchée tard!* », allusion à son rôle actif dans le comité de soutien aux 1 000 de Cachan, les familles expulsées médiamilitari par Sarkozy. Où désormais, elle voudrait un peu moins de média, un peu moins de Bobos en manque d'émotions et plus de concrets pour les familles. Au départ élève des Beaux-arts à Rouen, maîtrise de linguistique en même temps (un travail sur les rapports entre art pictural et écriture), elle a commencé à travailler comme « *artiste intervenante en milieu psychiatrique, une époque où il y avait des budgets pour faire ça* ». À comment devient-on artiste? Elle répond en souriant : « *J'étais inconsciente. Mais je ne suis pas capable de me battre sur la scène du marché de l'art* ».



Katherine Coffinet
assistante d'enseignement artistique, artiste peintre.

D'où l'éducation artistique? « *Un vrai choix* », allusion à ceux qui font peut-être ça juste par nécessité. « *Je suis un reste des politiques culturelles des villes communistes. Il faut leur reconnaître ça, la culture au peuple, l'art pour tous, etc. Lang et Trautman ont poursuivi.* » Aujourd'hui, Katherine travaille dans deux villes, à Arcueil, en proche banlieue sud de Paris, avec un groupe de femmes Rmistes de la ville et à Choisy-le-Roy avec des jeunes retraités. Elle y fait de la médiation culturelle, « *rapproche des publics, qui n'ont rien à voir avec ça, de l'art contemporain. Je dois être étiquetée Art et social!* ». Syndicaliste engagée aussi (au SNUCLIAS), elle évoque la difficulté à mobiliser certains de ses collègues pour des questions aussi matérielles que leurs droits de salariés et l'importance d'une titularisation pour la retraite, par exemple. Elle-même, après plus de vingt années passées en contrat renouvelables, n'est toujours pas titularisée.

Bruno Kozole

L'avis des prisons



© NAJA

Le respect des droits fondamentaux constitue bien le principal sujet d'insatisfaction des prisonniers.

Si la prison est un service public, on imagine sans mal que l'opinion des citoyens, qui financent et déterminent l'intérêt général, diffère quelque peu de celles des usagers, prisonniers ou personnels. Les États Généraux de la condition pénitentiaire¹ se sont attachés à faire émerger cette dernière.

Un double sondage a concerné d'une part les détenus, d'autre part les « différents acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire. » Notons d'abord l'exceptionnel intérêt manifesté par les détenus. 15 530 questionnaires ont été renvoyés (soit 25 %). Les résultats sont peu surprenants puisque l'on retrouve, malheureusement, l'essentiel de ce qui avait déjà été dit en 2000 par les différentes commissions et le rapport de Guy Canivet, premier président de la cour de cassation. « Un détenu est un citoyen comme un autre, sauf qu'il est frappé par des restrictions de droit... ». Le respect des droits fondamentaux constitue bien le principal sujet d'insatisfaction. Sur un plan matériel avec la demande de mise en place d'installations sanitaires préservant l'intimité de la personne, le besoin d'un minimum d'intimité (cellule individuelle), la proximité avec la famille sont les premières aspirations. Sur un plan humain ensuite. Dénonciation de l'arbitraire, avec une demande d'un organe de contrôle extérieur. La fouille de leur cellule en leur absence et surtout la fouille corporelle intégrale sont particulièrement dénoncées.

L'accès aux soins psychiatriques est un des sujets majeurs de préoccupation des magistrats et des surveillants. L'ensemble des acteurs, détenus y compris, font de la prévention du suicide une préoccupation majeure.

Enfin la préparation à la sortie est jugée insuffisante par tous.

C'est sur la base de ce remarquable travail que les états généraux réunis le 14 no-

vembre à la maison de la Radio ont rédigé une charte de deux pages qui sera remise à tous les candidats à l'élection présidentielle. Il s'agit de leur demander de s'engager pour une véritable réforme des prisons. « Tout cela ne peut être mis en œuvre que dans une loi pénitentiaire » dit Guy Canivet qui réaffirme « le contrôle des prisons est de la mission du juge. »

Les propositions des États Généraux reprennent les quatre grands thèmes : respect des

droits (encellulement individuel, généralisation des unités de visite familiales); temps passé en prison (mission de réinsertion); soins médicaux et psychiatriques; préparation à la sortie.

Seront-ils mieux entendus que les précédentes demandes? Les politiques rompront-ils avec un sentiment général qui veut que la prison soit un lieu de souffrance et de non droit?

J-M D

1. Observatoire international des prisons (OIP), CGT pénitentiaire, Conseil national des barreaux, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), LDH, Syndicat des avocats de France (SAF), de la magistrature, Snepap-FSU (personnels pénitentiaires)...

Parité dans les villes et les régions

Si la loi de juin 2000 obligeait les partis à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes dans les scrutins de liste, certains ont préféré les sanctions financières à l'application réelle de cette loi. Le nouveau projet de texte présenté par le premier ministre le 26 novembre dernier doit permettre de renforcer la place des femmes en politique. La parité concernerait désormais aussi les échelons municipaux et régionaux et les pénalités financières seraient renforcées en cas de non-respect. Pourtant l'objectif de parité devrait encore tarder à être atteint : car même si un nombre plus important de femmes vont être investies, elles risquent fort de l'être dans des conditions plus difficiles que les candidats hommes.

2 questions à

Olivier Boudier, Secrétaire général du SNEPAP*

Pourquoi votre syndicat s'est-il associé à cette démarche ?

Depuis six ans, les rapports parlementaires, du CES ou du comité de prévention de la torture, sur les prisons se confortent dans leurs constats alarmistes sur les conditions de détention. Nous nous sommes engagés « naturellement » dans cette démarche aux côtés de dix organisations avec lesquelles nous travaillons régulièrement au sein de différents collectifs. L'idée de donner la parole aux personnes détenues et à tous les acteurs du monde judiciaire et carcéral, puis d'ouvrir le débat à partir de leur expression pour aboutir à des propositions

de solutions pour en finir avec « la honte de la république » ne pouvait qu'emporter notre adhésion. Nous nous devons de représenter les personnels et de faire entendre leur point de vue. Et, en déplaçant à certains, la prison est pour nous, un lieu de travail. C'est donc avec notre « vision » du système carcéral, de la politique pénale et avec la préoccupation de la défense des intérêts professionnels communs des personnels, que nous nous sommes engagés dans l'organisation des États généraux de la condition pénitentiaire.

Quel enseignement en tirez-vous ?

En nous regroupant notre

parole a été plus forte, la participation de personnalités incontestées du monde judiciaire a été un réel atout. Il est trop tôt pour évaluer les résultats concrets de cette action, des propositions communes regroupées dans le manifeste. La réforme du système pénal et carcéral français relève maintenant du champ du politique dans le cadre électoral que vous connaissez. Ces États généraux de la condition pénitentiaire se poursuivent toujours par le biais de débats dans les régions, donc n'hésitez pas, participez !

* SNEPAP : Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire.

Le réchauffement

Si en matière de réchauffement climatique, il est désormais admis par tous qu'il est urgent de trouver des solutions et d'agir, les débats sur les causes du réchauffement demeurent encore sources de divergences. Pourtant il vaut mieux ne pas se tromper sur le diagnostic, si l'on veut appliquer le bon remède.

L'intrusion de Nicolas Hulot dans la campagne présidentielle, la tournée planétaire d'Al Gore, la médiatisation

du travail de Yann-Arthus Bertrand, mais aussi les étés caniculaires, entre autres, ont donné une dimension

médiatique plus grande encore au débat sur le réchauffement climatique. Pour un grand nombre de scientifiques, il ne fait aucun doute que ce réchauffement est anthropique, c'est à dire lié à l'activité humaine, donc aux rejets de gaz carbonique (CO2) dans l'atmosphère et à l'effet de serre qu'ils génèrent. Pourtant derrière cet unanimité, des voix font entendre un discours différent, sans pour autant contredire la nécessité d'agir sur le réchauffement climatique.

Des voix différentes

« Les mises en garde culpabilisantes ou catastrophistes peuvent parfois être contre productives » rappelle Jacques Fossey, responsable du Syndicat national des chercheurs scientifiques. Claude Allègre fait également entendre un son différent en contestant une interprétation qu'il juge « simpliste et occultant les dangers véritables ». Pour lui, il ne s'agit pas de nier le réchauffement, mais de le relativiser et de prêter une attention plus importante à « l'augmentation des phénomènes extrêmes : canicule, hiver russe, fortes pluies avec inondations et sécheresse avec manque d'eau potable, tornades violentes et fréquentes. Le tout avec des répartitions géographiques apparemment aléatoires. »

Quant à l'augmentation des teneurs en CO2, si l'homme « en est très certainement responsable » Certains considèrent encore que « son rôle exact sur le climat est moins clair ». Plus important à leurs yeux sont le cycle de l'eau, les nuages, les poussières industrielles ou agricoles qui sont sans doute « mieux corrélées avec les effets thermiques que les variations de teneur en CO2 ». Aussi militent-ils pour un aménagement du territoire préservant l'eau et prévenant les cyclones, pour le développement des véhicules hybrides ou électriques, ainsi que pour les « recherches sur la séquestration du CO2 ».



BK

Nairobi : des objectifs modestes mais atteints

Du 6 au 17 novembre dernier, s'est tenue à Nairobi la douzième des conventions annuelles sur le climat, dont la plus célèbre fut celle de Kyoto, qui se fixa pour objectif une diminution d'environ 5 % en moyenne pour les pays développés des émissions de gaz à effets de serre pour la période 2008-2012. Pour Jean Jouzel, directeur de recherche au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du CEA, qui y assistait au côté de la délégation française, « il y a eu bien sûr beaucoup de discussions techniques autour de la mise en œuvre de Kyoto, mais Nairobi avait aussi pour fonction de définir les mécanismes d'adaptation au réchauffement climatique. Car même si l'on parvenait à enrayer toutes les émissions de gaz à effet de serre, on aurait quand même un réchauffement climatique. Or ce qui est intéressant à Nairobi, c'est que tous les signataires



NAJJA

ont admis la nécessité de diviser par deux les émissions de gaz à effets de serre. Ce que les scientifiques étaient les seuls à dire est désormais partagé par les décideurs politiques. Évidemment, pour atteindre les objectifs de Kyoto il faudra que les pays développés fassent plus encore. Ainsi, la France a pour objectif de diviser par 4 ses émissions d'ici 2050, soit une diminution de 3 % par an. On savait que Nairobi serait une réunion de transition, mais au moins les objectifs attendus ont été atteints. »

climatique

20 000 personnes se sont réunies à Londres, pour que des mesures contre le réchauffement de la planète soient prises à Nairobi.

© YVES TRÉVIERS/NAJA

D'autres risques majeurs

Par ailleurs, les effets de l'activité humaine, l'anthropisation, n'ont pas d'incidences que dans le seul domaine de l'élévation de la température de la planète. Patrick Monfort (voir ci-contre) met en garde contre une information qui occulterait les autres grands risques majeurs, sanitaires et écologiques. Le développement incontrôlé des villes accroît par exemple le risque de propagation d'agents pathogènes et selon de nombreux chercheurs rendent aujourd'hui inévitable une grande épidémie à plus ou moins court terme.

Dans ce débat, s'il apparaît souvent difficile de se faire une opinion précise, si l'on voit s'affronter des thèses contradictoires, la controverse actuelle ne plaide en aucune façon pour l'immobilisme et il apparaît évident à tous que les phénomènes de réchauffement doivent être pris au sérieux. Les émissions massives de CO₂ ne peuvent que contribuer à une accélération du réchauffement. Il est urgent d'en réduire massivement les émissions et de sauver les forêts, qui sont les pièges à CO₂ les plus efficaces à ce jour, car si les forêts des pays tempérés sont plutôt en bonne santé - la forêt en France progresse de 5 % par an - la forêt équatoriale, elle, est menacée par une exploitation excessive et par une agriculture non contrôlée.

BRUNO KOZOLE

3 questions à

Patrick Monfort : « investir plus et mieux dans l'environnement »

Faut-il avoir peur du réchauffement climatique ?

Incontestablement, l'activité humaine génère une augmentation des rejets de gaz carbonique, de méthane, et cela influe sur la température de la planète. Pour autant ne voir que cette seule conséquence de l'anthropisation (l'activité humaine) me paraît restrictif. Car il y en a bien d'autres, comme l'émergence de maladies liées au réchauffement et aux dysfonctionnement des écosystèmes, par exemple. Et nous allons être obligés d'y faire face. Il faudra bien sûr réduire les gaz à effets de serre, mais nous devons aussi avoir une action sur l'environnement, ce qui n'aura pas le même sens suivant les pays.

En protégeant les pièges à carbone que sont les forêts équatoriales, par exemple ?

Oui. Mais cela ne pourra

se faire qu'en travaillant avec les populations qui y vivent des pays concernés. Pas en interdisant, ce qui ne ferait que conduire à l'échec, parce que ce serait intenable pour ces populations. Il s'agit par exemple de montrer comment l'on peut faire de l'agriculture autrement qu'en brûlant les forêts. Il faut replacer l'humain dans son contexte environnemental par une approche écosystémique des problèmes. Tout l'enjeu de la recherche dans les sciences de l'environnement est là.

Où se situe l'urgence alors ?

Il y a urgence à agir sur la température de la planète, mais ce serait une erreur de n'agir que là-dessus. Car si l'on fait croire aux gens qu'il n'y a que cela qui compte, ils ne croiront plus personne lorsqu'ils



© GASTON BERGET

Patrick Monfort,
Directeur de recherche
au CNRS, à Montpellier.

seront confrontés à une catastrophe d'une autre nature. Or nous sommes face à une augmentation des substances toxiques, cancérigènes et mutagènes dans l'environnement, à une agriculture incontrôlée, à la nécessité d'une autre gestion de l'eau, à la menace d'inondations, à l'imminence de grandes épidémies, ... Cela signifie évidemment que les sociétés humaines doivent investir beaucoup plus et mieux pour leur environnement. Elle en a les moyens, c'est une question de choix de société sur le économique et social.

Un vent de démocratie

Candidats anti-Bush élus au Brésil, au Nicaragua et en Equateur, démocrates élus majoritairement au Sénat et à la chambre des représentants, il se passe décidément quelque chose aux Amériques.

Si l'on peut se réjouir du succès du parti démocrate aux élections américaines face à Bush, peut-on penser qu'il va augurer de réels changements ou de simples inflexions de la politique américaine notamment au Proche - Orient? Certes, le sacrifice de Donald Rumsfeld, symbole de la politique militarisme et du radicalisme religieux, est une réponse de Bush à la lassitude des Américains face à une guerre qu'ils continuent d'approuver mais dans laquelle ils sentent l'enlèvement (la guerre du Vietnam reste dans les mémoires). Il est clair également que les démocrates voudront redonner aux États - Unis un « visage humain ».

Bush reste cependant présent jusqu'en 2008 et s'il est peu probable qu'il se lance dans de nouvelles opérations militaires contre « les forces du mal », la situation générée par sa politique reste catastrophique que ce soit en Afghanistan où les talibans relèvent la tête, ou en Irak, en situation de guerre civile. Les armes parlent plus fort que les gouvernements qu'il a mis en place. La victoire démocrate pourrait relancer des processus diplomatiques, sans pour autant modifier fondamentalement la donne, la politique étrangère restant du domaine de l'exécutif.



© YVES TRÉVIER/NANA

États - Unis et l'Equateur vient de donner la victoire à Rafael Correa, le candidat de la gauche.

Quelques semaines plus tôt le président du Brésil Lula avait été réélu avec plus de 60 % des voix, grâce à l'appui des plus pauvres, sensibles aux efforts déployés et concrétisés notamment par la « Bourse famille » qui a permis de gros progrès de scolarisation dans les favelles et bénéficie à 11 millions de pauvres. Le Brésil comme l'Argentine ou l'Uruguay sont favorables à une ambition d'intégration économique prio-

ritairement sud-américaine, plutôt qu'à la grande zone de libre-échange continental souhaitée par Les États - Unis. Quant au Chili gouverné par la socialiste Michele Bachelet, il a toujours été réticent à devenir membre du Mercosur et a été parmi les premiers pays latino-américains à signer un traité de libre-échange avec les États-Unis. Cependant, il peut être plus sensible aujourd'hui à l'émergence d'un sentiment plus fortement sud-américain chez ses voisins.

ELIZABETH LABAYE

Latin lover

Dans le même temps, sur un continent que les Américains considèrent encore comme leur « arrière - cour », les plus pauvres reprennent espoir. Au fil des élections présidentielles ou législatives de ces derniers mois en Amérique latine s'est en effet renforcé un axe « anti-impérialiste » ou anti-américain animé par le vénézuélien « bolivarien » Hugo Chavez, ami de Fidel Castro, auquel s'est ajouté en Bolivie, Evo Morales et tout récemment, mais un peu moins nettement l'ex-sandiniste Daniel Ortega au Nicaragua. Celui-ci, qui ne porte plus le treillis du guerrillero, et dont le discours électoral a gommé les références marxistes, a promis de « sortir le Nicaragua de la pauvreté » face à un candidat conservateur soutenu par les

Oaxaca : tornade répressive

La FSU a envoyé un message de soutien aux enseignants grévistes de Oaxaca et à la section d'Oaxaca du SNTE qui ont subi et résisté ces derniers mois à la répression de la part des forces de police comme de ses appuis paramilitaires. « Nous voulons exprimer notre profonde indignation face à l'attitude du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz et du gouvernement fédéral mexicain qui ont utilisés la répression, la force et les assassinats contre les syndicalistes et la population locale qui apporte son soutien à cette lutte... (...) La sécurité des enseignants qui se sentent aujourd'hui fortement menacés par la présence militaire et paramilitaires très impressionnante dans la région est une condition indispensable à la reprise des cours. » Même s'ils n'ont pas assisté directement aux émeutes de ces derniers jours, les enfants des écoles d'Oaxaca sont marqués par les images : autobus en flammes, les jets de gaz lacrymogènes lancés du haut des hélicoptères, face-à-face violent des manifestants et de la police fédérale, les morts ensanglantés sur l'asphalte. Les sigles « APPO » (Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca) ou « PFP » (Police fédérale préventive) leur sont aujourd'hui familiers. Les militants et les sympathisants de l'APPO ont reconquis jeudi 2 novembre, après six heures d'affrontements, des zones de la ville près de l'université. Malgré les demandes de la Chambre des députés, puis du Sénat, qui l'ont appelé à renoncer à ses fonctions le gouverneur refuse toujours de se démettre.

Appel à candidature

Troisième édition des "Trophées APAJH"



Trophées APAJH
16 mars 2007
Palais des Congrès - Paris

Communiqué de presse

Saint-Cloud, le 12 septembre 2006

La Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) lance la 3ème édition des Trophées APAJH. La clôture des inscriptions est fixée au 5 janvier 2007.

Les Trophées APAJH sont conçus pour sensibiliser l'opinion publique, valoriser et faire connaître les initiatives qui permettent la participation à la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Ce concours européen est ouvert aux organismes publics et privés (établissements scolaires, entreprises, administrations, villes, collectivités locales...) et aux pays de l'Union européenne.

Cinq trophées et un "trophée d'honneur" récompensent les réalisations exemplaires :

- Le Trophée du droit à l'école et à la culture
- Le Trophée de l'accessibilité d'un service public
- Le Trophée de l'insertion professionnelle
- Le Trophée de l'accessibilité d'une ville
- Le Trophée d'une réalisation européenne

Un jury composé de personnalités qualifiées examinera les dossiers en fonction de différents critères : l'impact sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, l'exemplarité, l'engagement dans la durée, l'importance des efforts fournis...

Les Trophées seront remis aux lauréats lors de la soirée, conçue et réalisée par BLK Production, le 16 Mars 2007 au Palais des Congrès de Paris devant plus de 4 000 personnes.

En mars 2006, le jury a récompensé, parmi 15 finalistes : Le lycée Collège à l'Hôpital et à Domicile à Grenoble (Isère), la Caisse d'Allocation Familiales (Vendée), TH Conseil (Lyon), la Ville de Metz et Cooperative Sociale « Il Nudo » (Italie).

Les Trophées ont été remis au cours d'une soirée à laquelle participaient de nombreux artistes valides et en situation de handicap en présence de Zabou Breitman, Isabelle Carré, Léa Drucier, Salif Keita, Cesaria Evora, Henri Salvador, Laurent Deutsh, Grand Corps Malade, Bireli Lagrène, Aldo Romano et de personnalités telles que, Philippe Bas, Julia Kristeva, Louis Schweitzer, Catherine Dolto...

**Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur : www.apajh.org
Ou envoyés sur demande (mail/courrier)**

**Pour tout renseignement complémentaire : Fédération des APAJH - Tél. : 33 (0) 1 55 39 56 00
federationapajh@wanadoo.fr ou communication@apajh.asso.fr**

À propos de l'APAJH...

Créée en 1962, la Fédération des APAJH reconnue d'utilité publique, gère 503 établissements ou services recevant des personnes en situation de handicap. Elle compte 25 000 adhérents en France, à travers 92 associations départementales.

Contacts presse

Contact presse Trophées APAJH : Agence Com3000 - Tél. : 33 (0) 1 45 26 59 74

Sylvie Ancian : sylvie.ancian@com3000.fr - Alida Sithimolada : alida.sithimolada@com3000.fr

Contact presse Fédération des APAJH :

Anne-Laure Glucklich - Tél. : 33 (0) 1 55 39 56 00 - al.glucklich@apajh.asso.fr

Percée de la FSU

Les élections aux comités techniques paritaires des conseils régionaux ont marqué une percée de la FSU, qui était peu présente jusqu'alors, avec 13 % des voix.

Ce titre pourrait à lui seul résumer le résultat des élections pour le renouvellement des CTP des conseils régionaux qui viennent d'avoir lieu à la suite du transfert dans ces administrations de plus de 45 000 agents de l'État (TOS des lycées et établissements agricoles, agents des services du

qui regroupent les personnels en place et les personnels transférés.

Avec 26 % des voix, la CGT devient la première organisation du secteur, suivie par l'UNSA et FO qui se situent autour de 19%. La CFDT, qui depuis le scrutin de 2001 était majoritaire dans 75 % des conseils régionaux, régresse à la quatrième place avec moins de 18 % des suffrages.

La FSU, qui n'existait que de façon très marginale dans ces collectivités, dépasse les 13 % et devient la cinquième force dans ces administrations, loin devant SUD, qui obtient près de 3 %, et surtout devant la CGC et la CFTC qui, malgré leur représentativité décrétée « irréfragable », ne réunissent chacune que près de 1 % des suffrages. Ce résultat est plus qu'encourageant pour la FSU dont les listes se présentaient pour la première fois dans ce type d'élections de la fonction publique territoriale.

MICHEL MARTET



© YVES TRÉVIER/SINAJA

Patrimoine du ministère de la Culture). À l'issue d'un scrutin où la participation, dépassant partout les 50 %, a été importante malgré le refus de certains conseils régionaux d'organiser des votes à l'urne, le paysage syndical a été bouleversé dans les CTP centraux

Personnels handicapés

Le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPH) ne chôme pas depuis sa mise en place en Juin dernier.

Rappelons que ce fond doit gérer, le plus efficacement possible, au service des handicapés, les « amendes » versées par les ministères n'appliquant pas la loi (moins de 6% de personnels handicapés). Au travers des commissions (aides, communication, partenariats) il s'agit d'avancer plus vite pour combler le retard pris. Un séminaire associant comité national et représentants des comités régionaux aura lieu les 14 et 15 décembre à Bordeaux, et donnera une nouvelle impulsion au travail, notamment régional. Malheureusement, les fonctionnaires handicapés attendent toujours le décret permettant d'étendre aux personnels de la FP les dispositions concernant la retraite, déjà mise en oeuvre dans le privé.

Policier référent au collègue

Le conseil général des Hauts-de-Seine étend le dispositif du policier référent à 32 nouveaux collèges. Cette initiative, lancée par Nicolas Sarkozy en février dernier prévoit l'intervention dans le collège d'un policier déchargé de toute autre mission. Il réalise des « diagnostics de sécurité », participe aux actions de prévention, procède à des rappels au règlement au sein du collège. En outre il prend les plaintes sur les lieux à la suite d'infractions commises à l'encontre des personnels ou des élèves. Deux collèges de Clichy ont manifesté contre la présence policière à l'école, tout comme le SNES qui a déposé des recours devant le tribunal administratif.

> PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Dernière ligne droite

Depuis des mois, organisations syndicales et mutuelles se battent pour faire rétablir les aides attribuées par les employeurs publics pour la protection complémentaire des agents. Cette bataille a commencé à porter ses fruits. Un amendement à la loi FP acte la possibilité pour les employeurs publics d'attribuer des aides pour la PSC de leurs agents, respectant les solidarités intergénérationnelles. La difficulté est celle de l'attribution de ces aides à des opérateurs, dans le cadre du respect des règles communautaires, car le texte ne doit pas donner prise à un nouveau contentieux qui fragiliserait encore la situation. Point positif du projet de décret en cours de discussion, le titre santé cher à la CGC a été écarté. Mais le projet



© NAJA

est actuellement trop faible du point de vue des garanties offertes en terme de solidarité, et pourrait permettre à une assurance privée de venir sur le " marché " de la protection sociale des fonctionnaires, démolir l'édifice de protection construit par et avec les mutuelles depuis des années. Organisations syndicales et mutualité ont exigé de substantielles modifications dont le ministère a pris bonne note. À suivre avec vigilance dans les prochaines semaines.

Un projet décevant

La FSU n'a pas signé l'accord sur la formation continue. Elle a jugé les évolutions obtenues conséquentes, mais l'ensemble du projet trop timoré.



© LISA PEQUERYNAJA

La version finale de l'accord sur la formation tout au long de la vie proposé par le ministre de la Fonction publique a été soumis aux organisations syndicales fin novembre. On peut noter des évolutions par rapport au projet initial, notamment grâce aux propositions de la FSU. Ainsi, la question des moyens est abordée dans le préambule. Par ailleurs, le Droit individuel à formation (DIF), viendra en complément des dispositifs existants. Le texte rappelle également que les actions de formation continue inscrites au plan de formation ont lieu « par principe » sur le temps de travail. Enfin, les dispositions relatives à la reconnaissance dans les concours de l'expérience professionnelle, rappellent, à la demande de la FSU, que « le concours externe est un instrument majeur pour l'accès à la vie professionnelle des jeunes issus du système scolaire et universitaire ».

Toutefois, ce texte est à rapprocher du projet de loi sur la fonction publique en cours d'examen au parlement. En dépit de diverses précautions, il est marqué par une conception très hiérarchique de la formation continue qui laisse peu de place à la

prise en compte des demandes des personnels. Ainsi la Fonction publique a systématiquement refusé que le DIF

puisse servir à la formation personnelle des agents, qui est renvoyée au seul congé de formation professionnelle déjà existant et que nombre d'entre eux attendent en vain. Il est par conséquent regrettable que la Fonction publique n'ait prévu aucune augmentation du nombre de congés formation, ni de proposition d'évolution des moyens consacrés à la formation tout au long de la vie. Or, dans un contexte de recherche incessante d'économies (cf. conflits sur l'emploi et les salaires) cela risque de rendre inopérantes certaines des dispositions présentées comme nouvelles. D'autant que les remplacements non assurés des agents sont souvent un obstacle à leur départ en formation. En fixant unilatéralement une date rapprochée pour la signature de cet accord, le ministre de la Fonction publique entendait sans doute ne pas laisser aux organisations représentatives le temps d'en débattre. Mais la FSU, pour sa part, a mené le débat et a décidé, lors de son bureau délibératif, de ne pas signer cet accord.

ÉLIANE LANCETTE

Salaire : amplification de la campagne de pétition

Sur la question salariale, le ministre de la Fonction publique, a refusé de recevoir les organisations syndicales CGC, CGT, FO, FSU et UNSA, représentant 80% des fonctionnaires. Elles souhaitent lui remettre le 30 novembre les dizaines de milliers de carte-pétition (1) demandant une augmentation salariale. De janvier 2000 à octobre 2006, la valeur du point d'indice dans la fonction publique a chuté de 5,6%. Le point d'indice supplémentaire accordé le 1er novembre et les 0,5% prévus en février 2007 ne permettront pas d'endiguer ce recul. Depuis 1982, date de la désindexation des salaires sur les prix, le point d'indice a décliné de 18% en valeur brute selon l'Insee, voire proche de 25% pour la valeur nette compte tenu de la hausse des cotisations et retenues. Même, si d'un point de vue individuel, le pouvoir d'achat a pu évoluer positivement avec l'avancement dans la grille indiciaire, les carrières deviennent de ce fait rognées. Devant le refus de dialogue, les organisations syndicales appellent à développer la campagne de pétition. Pétition en ligne sur <http://www.salaires.org>



© LISA PEQUERYNAJA

L'obsession de la dette

L'objectif prioritaire du gouvernement est la réduction de la dette publique. Les déficits prévus se monteront en 2007 à 2,5 % du PIB.

Cette dette pourrait être acceptable si elle se traduisait par des investissements permettant le mieux vivre des générations futures. De plus, tant qu'un pays peut faire face au service de sa dette via la création de richesses, elle est «gérable».

Le gouvernement ayant décidé de baisser l'impôt sur le revenu pour les plus riches, il n'y aura pas d'augmentation des recettes. Il ne reste que la diminution des dépenses... qui baisseraient l'an prochain de 1 % en volume pour le budget de l'État et plus encore pour les comptes sociaux. Pour les collectivités territoriales, le gouvernement ne peut rien imposer, décentralisation oblige. Le transfert des compétences sans augmentation des financements conduit inéluctablement à la montée de l'endettement, en particulier pour les ter-

ritoires les plus pauvres. Si l'on rajoute la déconcentration et l'application de la LOLF pour diffuser une « culture du résultat », les services publics ne peuvent que se réduire. Comme l'emploi de fonctionnaires, mis à mal par cette « fongibilité asymétrique »

qui permet aux Préfets et aux Recteurs de diminuer la masse salariale pour augmenter les autres postes de dépenses mais pas l'inverse. Autrement dit, le coût du travail est la seule variable d'ajustement, comme dans le



© NAJA

privé. La précarité et l'augmentation de la productivité du travail, soit la charge de travail par salarié (voir la réécriture du décret de 1950...) sont au bout du chemin.

JEAN-MICHEL DREVON

> CATÉGORIE C

Un marché de dupes !

Depuis l'année 2000, le contentieux salarial avec le gouvernement ne cesse de s'alourdir (-5,7 % actuellement). Si cela est vrai pour tous les fonctionnaires, cela l'est notamment pour les agents de catégorie C pour lesquels toute baisse du pouvoir d'achat signifie rogner sur le nécessaire.

C'est dans ces conditions que, délaissant l'action unitaire pour une augmentation générale des salaires, la CFDT, la CFTC et l'UNSA signaient le 25 janvier dernier un accord sur les carrières qui est entré en application le 1^{er} décembre.

Cet accord est évidemment présenté par le gouvernement sous son jour le plus positif :

- une revalorisation des indices des premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 (de 1 à 4 points) et création pour ces mêmes échelles d'un 11^e échelon (gain de 13 à 17 points). Mais il oublie de préciser d'une part que ces mesures ne concernent pas la grande majorité des agents, c'est-à-dire ceux ayant entre 10 et trente ans d'ancienneté.



© LISA PÉQUERY/NAJA

D'autre part la carrière qui l'an dernier était passée de 28 à 26 ans remonte à 30 ans.

- création d'une échelle 6 portant l'indice terminal de la catégorie C à l'IB 479 (soit un traitement budgétaire mensuel net de 1756 € en fin de carrière), pour tous les corps de la catégorie (porté à l'IB 499 pour certains corps). Mais il oublie de préciser que cela ne sera vrai que pour la minorité d'agents qui parviendra à ce dernier échelon.

- restructuration des corps de catégorie C en un seul de 3 grades ou de 4 pour

ceux ayant un premier grade à recrutement sans concours (par exemple : les agents administratifs). Mais il oublie de préciser que chaque passage de grade nécessite une décision de promotion qui peut ne jamais être prise ou qui peut être attendue longtemps.

- l'augmentation des ratios de promotion. Mais il faut dire que ces ratios appliqués à des recrutements moins nombreux n'assurent pas une augmentation des promotions.

Par ailleurs, dans la fonction publique territoriale ce ratio étant déterminé collectivité par collectivité, cela porte gravement atteinte au caractère national des statuts.

Non seulement, on reste loin de la carrière linéaire que la FSU revendique, mais à quoi sert d'attribuer des points dont la valeur se dégrade ? La réforme ventée par le ministre n'est-elle pas un marché de dupes ?

MICHEL MARTET

1. On dit aussi cylindrique pour décrire un avancement de carrière sans l'obstacle d'un changement de grade

> E-LEARNING

Formation à distance : la maturité ?

Il y a seulement six ans le e-learning était très « mode ». Le tout électronique devait bouleverser la formation, « former mieux, plus et moins cher », et surtout ouvrir des marchés fabuleux. Où en est-on aujourd'hui ?

L'idée qui semble se dégager des études récentes est celle de « maturité ». Comme la « bulle internet » le e-learning a d'abord fait sa crise. L'évidence s'est imposée, il ne suffisait pas de remplir les tuyaux ! La qualité des contenus, sur le fond comme sur la forme (pédagogie et didactique) est déterminante. On



© YVES TRÉVIERSNAJA

s'est vite aperçu qu'il ne suffisait pas de mettre des cours en ligne, d'accumuler des documents agrémenter de quelques liens pour révolutionner la formation. L'outil ne prime pas sur les contenus. Mais surtout l'idée que chacun se formerait individuellement, à son rythme depuis son bureau ou sa maison, s'est révélée fautive. L'accompagnement par un tuteur s'avère indispensable. Au final la formation à distance s'est révélée coûteuse, peu efficace et très décevante sur le plan didactique.

Une fois passé le trou d'air les choses ont repris avec plus de sérieux et de bon sens. Selon une enquête réalisée en juillet par le cabinet Gegos 32 % des salariés ont bénéficié d'une formation à distance ces trois dernières années. Surtout les cadres et les commerciaux. On assiste à un mixage d'autoformation, de regroupement traditionnel en salle, d'utilisation simultanée de l'écran et du tuteur.

Les contenus, les champs disciplinaires se sont véritablement développés et diversifiés. La présence considérable de l'outil informatique dans tous les domaines a conduit à développer des formations spécifiques et adaptées. Après la bureautique, les langues et l'informatique, traditionnellement très demandées, les entreprises mettent en ligne des enseignements spécifiques aux métiers. « Elles dispensent ainsi des formations sur le management, la vente, les

processus métier, les réglementations et d'autres, plus transversales, telles la qualité ou la sécurité », constate le responsable du Préau.

Il reste que seuls 18 % des salariés estiment que ce type de formation répond « très bien » à leurs attentes alors que la formation en salle obtient un score double. Le développement d'internet peut cependant faire bouger les choses. En juin 2006, 43 % des adultes (et 45 % des 12 ans et plus) disposent d'une connexion à Internet à leur domicile. 16 % de l'ensemble de la population, 28 % des internautes, 25 % des actifs et 41 % des élèves et des étudiants ont utilisé ce canal pour accroître leurs compétences, scolaires, universitaires ou professionnelles.

JEAN-MICHEL DREVON

Dans les PME

Une PME française sur cinq a recours à des solutions d'e-learning. Une proportion qui pourrait rapidement se renforcer pour faire face à la mise en place du Droit individuel à la formation (DIF). La cinquième édition de l'étude annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris enregistre une montée en puissance de l'e-learning dans les PME. Elles prennent de plus en plus de recul vis-à-vis des aspects technologiques.

Seules 42 % d'entre elles hébergent le système dans l'entreprise (contre 61 % en 2004). Environ une sur trois a choisi un hébergement partiel, et 28 % optent pour l'externalisation complète (contre seulement 18 % en 2004). Par cette disposition, elles peuvent se concentrer sur l'ingénierie pédagogique, en utilisant notamment des outils de création rapide de contenus. Déjà, 50 % ont recours à ces logiciels dits de « rapid learning ».

Le CNED aussi

A compter de cette année scolaire, le centre national d'enseignement à distance (CNED) propose une offre de formation à distance avec soutien/tutorat disciplinaire (binômes formés d'un professeur du 2nd degré et d'un professeur de C.G.P.E.) visant à offrir une aide méthodologique et la connaissance des codes culturels et du travail en CPGE. Elle consiste en un accompagnement à distance tout au long de leur année de terminale et deux regroupements présentiels de trois jours en milieu d'année (vacances de printemps et fin août, juste avant la rentrée scolaire). Le prix des formations se situe entre 100 et 200 euros. Le prix des regroupements entre 250 et 300 euros pour l'année. Les élèves boursiers bénéficieront d'une réduction de 25 %.

> IUFM

Quinze ans après

En 1990, la création des IUFM regroupait en un même lieu toutes les formations d'enseignants jusqu'alors éclatées entre Écoles normales d'instituteurs, CPR, ENNA,...



© LISA PEOUERVINAJA

Quinze ans après cette étape importante, il est nécessaire d'aller plus loin. Une reconnaissance universitaire pourrait en effet conduire à terme les formations des maîtres au niveau master. Mais les dispositions prévues par la loi de 2005 et leur mise en œuvre ne vont pas dans ce sens, alors que sept IUFM sont en voie d'être intégrés dans l'Université, de manière précipitée et opaque.

Le ministre a rendu « son » cahier des charges, moins universitaire que jamais, pour ces établissements. La recherche en est quasiment absente, le mémoire a disparu, et alors qu'il est une référence européenne pour le métier d'enseignant, l'obtention du master n'est plus en perspective. On note également le très faible cadrage national des contenus d'enseignement et l'accentuation du déséquilibre entre théorie et pratique avec plus de stage sur le terrain (dans le second degré, 8 heures de cours en pleine responsabilité contre 6 actuellement et confirmation dans le premier degré des stages

filés sans aucun bilan de ce qui a été fait), la réduction du temps de formation en IUFM avant la titularisation. Si le Ministre reconnaît la nécessité de prolonger la formation au cours des deux premières années d'enseignement, avec

quatre semaines de formation la première année et deux la seconde année, on est loin d'un véritable accompagnement à l'entrée dans le métier. Le maintien des nouveaux recrutés du second degré durant trois ans sur leur académie de stage risque de bloquer des mutations et de déséquilibrer la carte des formations. Sans cadrage national, garantissant une égalité de traitement sur tout le territoire, et avec une généralisation des formateurs à temps partagé entre IUFM et établissements, les IUFM seront fragilisés. On est loin d'une véritable formation universitaire basée sur une alternance alliant stages, retours sur stages et formation universitaire. Il est donc urgent que les personnels et les étudiants débattent et interviennent sur ces questions. La FSU a d'ores et déjà contacté les autres organisations syndicales pour une réaction commune.

ÉLIZABETH LABAYE

Les chiffres de l'illettrisme

Avec 9 % de la population adulte concernés, soit 3 100 000 personnes, l'illettrisme est loin d'être un sujet mineur et la lutte contre ce fléau devrait même appartenir à la catégorie des grandes causes nationales. Contrairement aux idées reçues, plus de la moitié de cette population a plus de 45 ans, plus de la moitié a une activité professionnelle et elle est répartie sur tout le territoire (30 % en zone rurale, 10 % en ZUS). Par ailleurs, 26 % des allocataires du RMI sont des personnes en situation d'illettrisme. Chez les jeunes de 17 ans, on dénombre 4,5 % d'illettrés et 11 % sont en difficultés devant l'écrit. (source ANLCI)



© YVES TREVIER/SINAUA

> APPRENTISSAGE

Rebelote sur la grammaire

Épinglé par l'Inspection générale pour « le trouble à un fonctionnement serein de l'école » après sa campagne sur l'apprentissage de la lecture, Gilles de Robien entend-il réitérer avec la grammaire? À l'entendre, « les élèves ne suivent plus de leçons de grammaire » celle-ci ne serait abordée qu'au « détour d'une phrase », les programmes seraient marqués par une « idéologie qui prétend qu'on apprend sans effort. ».



© LISA PEOUERVINAJA

Et d'annoncer dans la foulée une réforme de l'enseignement de la grammaire applicable dès la prochaine rentrée avec modification des manuels pour « programmer des leçons spécifiques de grammaire ».

De telles affirmations de la part du ministre de l'éducation nationale sont ressenties par nombre d'enseignants comme des accusations de ne pas enseigner la grammaire. Ils ont pourtant l'impression de la faire même

s'ils manquent de temps souvent et surtout s'ils doivent régulièrement faire face aux exigences contradictoires de leur administration.

Il est sans doute nécessaire de faire évoluer tel ou tel aspect de cet enseignement, comme d'autres. Mais cela doit se faire en lien avec la recherche et de manière générale, les enseignants du premier et du second degré sont prêts à ce travail pour peu qu'on leur en laisse la possibilité. Pourquoi

ne pas avoir porté à la connaissance de tous les enseignants, concernés les propositions du rapport commandé par le ministre et organisé une large consultation sur la question? Il n'est pas trop tard.

> LECTURE

La dyslexie de Robien

Plusieurs mois de campagne du ministre de l'Éducation nationale sur la lecture ont surtout pour résultat d'avoir troublé les esprits. L'intersyndical du premier degré va s'employer à restaurer le dialogue.



Que restera-t-il de cette campagne où l'on a vu un Ministre de l'éducation nationale, à propos de l'apprentissage de la lecture, partir à l'assaut d'une méthode abandonnée depuis des lustres (la méthode globale), en ordonnant de recourir à la seule méthode syllabique, et sanctionnant les récalcitrants au passage? Une bataille d'experts? Un ministre qui au bout du compte fait machine arrière? Une association, SOS éducation pour ne pas la nommer, qui appelle à la dénonciation des enseignants contrevenant aux injonctions du Ministre? Au final une ambiance détestable! Il y a fort à craindre que cette campagne n'ait fait que semer le trouble et la suspicion et accentuer l'inquiétude de parents dont les enfants sont en difficulté. Certes le Ministre a dû reculer, lever les sanctions prononcées contre un chercheur et un inspecteur de l'éducation nationale.

Certes, son discours prenait l'eau, était de moins en moins tenable. En particulier après qu'un rapport de l'Inspection générale dénonçant une ambiance devenue délétère où « les maîtres se sentent sous surveillance ou remis en cause par des parents inquiets », demande que l'on « aide les enseignants à retrouver de la sérénité ». Le rapport infligea même un démenti cinglant au Ministre: « ce n'est pas la méthode qui fait la réussite ou l'échec. Les enseignants doivent mobiliser des stratégies et des techniques variées. » Voilà, c'est dit! Mais combien de temps faudra-t-il pour redonner confiance

aux parents qui ont vu dans les propos de Gilles de Robien une explication acceptable aux difficultés de leur enfant? Et combien de temps encore pour mettre sur la place publique les vraies questions: quid de la formation initiale des enseignants? Et de leur formation continue? Quid des dispositifs de soutien qui permet-

trait d'aider les élèves en difficulté? Quid des suppressions de postes, du budget de l'Éducation nationale? ...

Et si, en se lançant dans cette croisade, le Ministre de l'Éducation n'avait eu pour objectif que cela: tirer un rideau de fumée sur ces questions, en jouant sur les angoisses légitimes des familles?

L'intersyndicale du premier degré, dont fait partie le SNUipp, va s'employer à restaurer le dialogue en poursuivant une campagne d'explication et d'information en direction des parents et de l'opinion publique et en réclamant aussi les moyens d'une vraie politique éducative.

BRUNO KOZOLE



© LISA PÉQUERY/NAJA

Ministère de l'agriculture, la FSU progresse

Lors des élections au CTP du ministère de l'Agriculture les 20 et 21 novembre 2006, la FSU a été confirmée comme première organisation de ce ministère avec 32,5 % des suffrages (+ 1,3 point par rapport à 2003). La FSU dispose désormais de 6 sièges sur 15 (au lieu de 5), répartis entre le SNETAP, le SYGMA et le SNUTEF. Dans l'enseignement agricole public, le SNETAP enregistre également une progression et obtient globalement 49,5 % des suffrages et disposant désormais de 7 sièges sur 10, contre 6 précédemment. Dans le 2nd degré, le SNETAP obtient 54,94 % des voix. Dans l'enseignement supérieur, la FSU reste la 1^{re} organisation, avec 27,8 % des suffrages. Enfin, dans les services centraux de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, la FSU est en léger recul avec 26,34 % des voix. Dans les autres services du ministère (administration centrale et services déconcentrés), le SYGMA est le seul syndicat qui progresse qui obtient 12,2 % des voix (+ 1,1 point) au CTPC-SD et obtient 1 siège. Au CTPC-AC, le SYGMA est en baisse de 3,4 points à 16,7 % mais garde 2 sièges. Le SNUTEF quant à lui, affiche une forte progression en prenant la 2^e place au CTPC « ITEPSA » (Services de l'Inspection du Travail). Les trois syndicats de la FSU présents au ministère de l'Agriculture progressent donc chacun dans leur secteur et la FSU apparaît comme la grande gagnante des élections.

Université et emploi

La commission Hetzel sur l'université et l'emploi a rendu son rapport fin octobre. Réponse à la commande du gouvernement passée dans l'urgence en épilogue au mouvement contre le CPE, il mêle des propositions ambitieuses mais non financées et d'autres très dangereuses.

Chaque année plus de 80 000 jeunes abandonnent l'université sans diplôme. Sur la base de ce constat, le gouvernement commandait en mai 2006 un rapport avec l'objectif de faire des propositions pour mieux préparer les étudiants au choix de leurs études et à



© LISA PEQUERVANA

l'emploi. Le rapport paru le 24 octobre dernier ne se prononce pas sur les besoins d'élever les qualifications, passe sous silence l'absence de moyens suffisants pour encadrer un nombre croissant d'étudiants très divers dans les cursus, et fait essentiellement reposer l'échec des étudiants sur l'orientation. Il préconise un dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur où chaque élève de terminale formule ses choix en février. Ce dossier serait examiné par une commission composée de proviseurs, professeurs principaux représentants des universités et des milieux socioprofessionnels qui donnerait un avis. Après l'obtention du bac, les élèves candidats à l'université auraient un

entretien préalable avec le responsable de la formation qui pourrait là encore leur faire d'autres propositions vers des filières courtes. À l'issue du premier semestre universitaire un bilan pourra conduire à une réorientation. Dans toutes les licences un module

permettrait de construire un projet professionnel personnalisé. Le projet préconise également de réguler l'offre de formation pour mieux l'adapter à l'emploi. Le MEDEF a exprimé un soutien sans réserve à ces propositions, qui vont aussi dans le bon sens pour la CFDT. Extrêmement parcellaire pour l'UNSA Éducation, elles contournent les vraies questions pour le SNES FSU et sont au mieux inutiles au pire dangereuses pour l'UNEF. Pour le SNESUP, ces propositions renforcent le poids du monde patronal, privilégient les formations de court terme et instillent sans le dire une sélection à l'entrée de l'université.

CLAUDIE MARTENS

Direction et fonctionnement de l'école

Pas de sanctions du temps et des moyens. Les propositions ministérielles sur la direction d'école, au printemps dernier, ont été très largement repoussées par les enseignants (à près de 70 %). Le SNUipp et le SGEN, ont alors décidé à cette rentrée, de poursuivre l'action de blocage administratif dans les écoles. Des collègues qui sont dans l'action font l'objet de menaces de sanctions. Cette attitude est inadmissible alors que le ministère prétend ouvrir des négociations. Dans ces conditions le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT ont décidé de ne pas participer aux réunions programmées.



> SECOND DEGRÉ

Le métier remis en question

Le Ministre de l'Éducation prépare un projet de décret modifiant les obligations de service des enseignants du second degré. Il s'agit entre autre d'inciter fortement le professeur à enseigner deux disciplines différentes (dont une dans laquelle il n'est pas vraiment formé), de faciliter les affectations sur deux ou trois établissements, de supprimer la réduction de service d'1 H dont bénéficient certains enseignants parce qu'ils sont chargés de classes d'examen ou de la gestion du laboratoire de sciences par exemple. Toutes ces mesures qui



© NAJIA

pénalisent gravement les enseignants et leurs élèves, qui ne peuvent que nuire à la qualité de la formation ont pour objectif essentiel d'économiser

l'équivalent de 3500 postes. La totalité des organisations syndicales concernées réunie en intersyndicale a été reçue mercredi 29 par le ministre pour demander le retrait du projet et l'ouverture de véritables discussions sur le temps de travail des enseignants prenant en compte dans le service actuel, le travail en équipe et les nouvelles charges qui pèsent sur eux. Face au refus du ministre, de changer quoi que se soit à ses projets, l'intersyndical a décidé de se réunir mardi 5 décembre pour décider une action unitaire.

Le syndicalisme face à son avenir



© MIFANAJA

On le dit malade, on le décrit ringard, mais enquête après enquête, les salariés, quels que soient leur âge ou leur métier disent attendre du syndicalisme. Nous ouvrons le dossier.

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Élisabeth Labaye,
Éliane Lancette, Claudie Martens.

Un des enjeux du prochain congrès de la FSU sera d'imaginer l'avenir de notre fédération dans un paysage syndical en évolution, en France comme dans le monde.

À quelles difficultés nouvelles, les organisations syndicales sont-elles confrontées ? On a l'habitude de tracer un portrait catastrophique du syndicalisme français et c'est vrai, en soixante ans, le taux de syndicalisation en France a été divisé par quatre. Dans le même temps, la présence institutionnelle des organisations syndicales de salariés s'est renforcée : en 2004, un syndicat est présent dans l'entreprise ou l'administration de plus d'un salarié sur deux et la plupart des organismes de protection sociale sont gérés de façon paritaire. Le recul des effectifs syndiqués semble, quant à lui, endigué depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. La dernière décennie est principalement marquée par la poursuite des implantations syndicales et par une reconfiguration des rapports entre organisations.

Cependant, la présence syndicale et le nombre d'adhérents demeurent beaucoup plus forts dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans certains secteurs, dans les entreprises de moins de 50 salariés - près de la moitié des salariés du privé -, l'absence de représentants syndicaux est la règle et l'organisation des salariés est soumise à de très fortes pressions, voire à la répression. Nul doute par ailleurs, que le développement de la flexibilité et de la précarité, dans le public comme dans le privé, est un frein puissant à la syndicalisation, en particulier des jeunes. Au-delà de ces constats, le syndicalisme français, faible et divisé, reste pourtant capable de mobilisations importantes (CPE, bataille sur les retraites...). Plus encore le dernier baromètre politique français du CEVIPOF (automne 2006) montre que 43 % des Français pensent que les syndicats n'ont « pas assez » de pouvoirs. En France certaines organisations syndicales (FSU, UNSA, Solidaires) doivent aussi se battre pour obtenir la représentativité qui leur est due. Ainsi, la FSU qui est la première fédération de la Fonction publique d'État, est pourtant exclue de nombreuses négociations (protection sociale, retraites, formation...). À cet égard, si l'on peut se réjouir que la nécessité de changement semble désormais largement admise : l'avis soumis au vote du Conseil Économique et Social, même s'il ne résout pas tout, peut constituer une avancée significative, avec notamment la prise en compte du vote des salariés pour déterminer la représentativité, ou le principe des accords majoritaires, la FSU doit obtenir d'être associée aux négociations qui concernent l'ensemble des salariés. Mais comme le souligne Jean-Marie Pernot ces caractéristiques françaises ne traduisent qu'un phénomène qui voit le syndicalisme en général confrontée à une grave crise d'efficacité et de perspectives. Il est confronté à des défis importants comme le renouvellement militant, la place des jeunes, des femmes et la prise en compte des diversités culturelles et sociales. Il s'agit aussi d'impliquer le maximum de personnels et de limiter la délégation de pouvoir. Enfin la mondialisation et la crise des états-nations lui posent de redoutables questions. De ce point de vue, la création de la CSI (Confédération Syndicale Internationale) est un pas positif. Elle poursuit un processus dont la FSU partage les principes, pour que le syndicalisme gagne en efficacité.



© LISA PEQUERINAJA

Faiblesse du syndicalisme ?

Il est de tradition de parler de faiblesse et de division lorsque l'on traite du syndicalisme en France. La comparaison avec les pays étrangers et d'abord européen semble accablante. La réalité est plus complexe.

La faiblesse est réelle. Avec 8 % de syndiqués et même 5 % si l'on ne regarde que le privé, le syndicalisme français est en effet dans une situation inquiétante. La CGT revendiquait 711 000 adhérents lors de son dernier congrès en avril 2006. La CFDT annonçait 806 829 adhérents pour son congrès de juin 2006 soit une perte de 82 331 membres (- 9,25 %) par rapport à 2002. Même si les modalités de calcul diffèrent il reste que les deux plus grosses centrales françaises sont des nains comparées à leurs homologues européennes. La réalité de FO est impossible à connaître, on estime en général qu'elle ne dépasse pas les 350 000 adhérents. La CFTC revendique dans un scepticisme général 130 000 adhérents, l'UNSA 350 000, Solidaires 90 000, la FSU 170 000, et la CGC 150 000.

Si l'on s'intéresse à leur audience, plutôt qu'à leurs adhérents, les chiffres changent. Les thermomètres sont les élections aux comités d'entreprises, au CAP dans la fonction publique et les prud'homales (voir tableaux). Premier constat le taux d'abstention est très élevé dans le privé autour de 65%, alors qu'à l'inverse il n'est que de 32 % dans le public.

Aux dernières élections prud'homales, 2002, le taux d'abstention (67,3 %) a encore progressé. La CGT 32,1 % arrive

en tête (-0,9 %), la CFDT conforte sa deuxième place 25,2 % (-0,14 %) tandis que FO avec 18,3 % recule de 2,25 %. C'est la CFTC 9,7 % qui progresse le plus (+2,2%), la CFE-CGC avec 7 % (+1,1%) semble enrayer son déclin. L'UNSA, organisation non reconnue comme représentative, fait une percée avec 5 % des voix (+ 4,3 %). Quant à l'Union syndicale G10-Solidaires elle dépasse ses objectifs en obtenant 1,5 % des voix.

Dans la fonction publique la situation est différente. Après l'explosion, en 1993, de la FEN qui avait pendant longtemps représenté un syndicalisme de masse, pluraliste, adossée à un dense réseau de services (mutuelles, centrale d'achat, assurances) la création de la FSU et celle de l'UNSA ont largement recomposé le champ du syndicalisme des trois fonctions publiques. (Voir tableau)

Mais surtout il reste que ce syndicalisme, faible et divisé, reste capable de mobilisations importantes. La dernière, victorieuse, contre le CPE, effacera-t-elle le traumatisme de 2003 et les défaites sur les retraites et la sécu? Le syndicalisme français est confronté à plusieurs défis. Celui générationnel du remplacement de la couche militante qui a connu une expérience syndicale et politique particulière. Les départs à la retraite vont représenté

un véritable séisme. Une nouvelle génération qui n'a pas connu cette histoire et qui a au contraire été élevée au lait de la précarité et de la crise du politique va prendre la succession, sans véritable génération intermédiaire. Le patronat français reste aussi une exception. La répression syndicale dans le privé reste une donnée forte qui rend difficile l'implantation des syndicats, en particulier dans les PME ou TPE. S'il est beaucoup question de dialogue social (rapport Chertier) il faut constater, pour l'instant, que ni le gouvernement, ni le patronat ne semble décider à s'en donner véritablement les moyens. Par exemple en exigeant qu'un accord soit approuvé par des organisations représentant une majorité de salariés pour être valide. Le dernier défi est probablement celui de la « précarité ». Dans le privé l'explosion des grands groupes et la multiplication de la sous-traitance comme dans la fonction publique, la multiplication et la prolifération des contrats précaires posent à un syndicalisme traditionnellement implanté chez les travailleurs protégés de redoutables questions.

Recruter, féminiser, rajeunir, représenter toute la diversité culturelle et sociologique du pays tout en limitant la division sont sans doute les grands enjeux du syndicalisme de demain.

Quelques dates

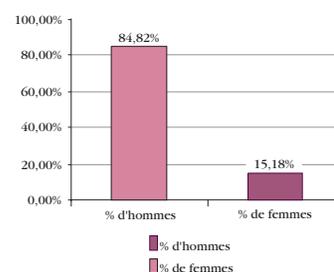
1886 Première bourse du travail et création de la Fédération nationale des syndicats d'inspiration guesdiste.
 1895 congrès constitutif de la CGT
 1906 semaine de 60 heures et Charte d'Amiens.
 1919 Journée de 8 heures et création de la CFTC
 1922 scission de la CGT, création CGTU
 1936 Accords Matignon. Conventions collectives, congés payés (15 jours), 40 heures
 1944 programme du conseil national de la résistance. Création CGC et CGPME
 1946 création FNSEA et CNPF
 1948 création FEN et CGT-FO
 1964 création CFDT par scission CFTC
 1966 arrêté sur les « irrefragables »
 1968 Accords de Grenelle
 1973 création de la CES confédération européenne des syndicats
 1987 création confédération paysanne
 1993 création de l'UNSA et de la FSU
 1998 création de l'Union Nationale Solidaires

Diversité du syndicalisme

une enquête qualitative réalisée par la politologue Sophie Bérour sur « Les jeunes salariés face au syndicalisme et à d'autres formes d'engagement » commandée par les Jeunes CGT montre que si le syndicalisme bénéficie d'un capital de sympathie chez les jeunes (49 % des 18-24 ans disent faire confiance à la CGT), il n'y a pas pour autant adhésion, du moins tant qu'il y a incertitude professionnelle: » la coupure entre un « avant » qui est celui de la précarité et un « après » caractérisé par un emploi stable, complique l'adhésion ». Le syndicalisme, apparaît comme relevant d'un univers stable, d'autant qu'il y a peu de structures syndicales dans les entreprises salariant les jeunes (société d'intérim, PME, commerce, plus largement le secteur tertiaire...) C'est évidemment un peu différent dans la fonction Publique. Dans les principales confédérations le % de jeunes de 18 à 30 ans serait inférieur à 5 %. De plus une fois franchie la porte, il faut encore se faire une place dans l'organisation, et ce n'est pas une mince affaire. Sophie Bérour, constate que la distance est importante « entre une intégration active dans le syndicat, avec un véritable droit de parole et d'intervention et une intégration plus formelle ». C'est pourtant une question de survie pour le syndicalisme, d'autant que les générations pleines partent et vont partir en retraite et que le creux des quadragénaires pèse déjà sur les organisations. Aujourd'hui, 42 % des salariés sont des femmes et 80 % des femmes ont une activité salariée. Un questionnaire de la CFDT » femmes et syndicalisme »

fait apparaître qu'en terme de revendications, les femmes placent en tête le déroulement de carrière (plus de 45 %) suivi des conditions de travail et des inégalités salariales. Quant à leur implication dans le syndicat, les freins sont pour 55 % d'entre elles l'organisation personnelle et familiale, le manque de disponibilités et ...les

Répartition sexuée des secrétaires départementaux de la FSU



enjeux de pouvoir ; le déficit de compétences ne recueillant que 3 % des réponses !

À la FSU, qui syndique pour une part dans des professions largement féminisées, si de nombreuses femmes occupent dans leur syndicat des postes de responsabilité, il reste également beaucoup à faire. Pour un syndicalisme à l'image de la société, c'est aussi en terme de préoccupations et de revendications qu'il faut progresser en étant à l'écoute de nouvelles générations de salariés, en faisant plus de place aussi à la diversité des origines sociales ou ethniques.



© LISA PEQUERY/NAJA

Question de représentativité

Comme après chaque crise, le dialogue social redevient un sujet d'actualité pour le gouvernement. Après les rapports Chertier et Hadas-Label, le conseil économique et social vient de rendre un avis positif.



© LISA PECQUERYNAJA

Depuis 40 ans, la liste des organisations syndicales « représentatives » n'a pas changé. Pourtant, le paysage syndical, lui, a été profondément modifié. Ainsi, depuis 1966, quatre confédérations CGT, FO, CFDT, CFTC et une organisation de cadres CFE-CGC bénéficient d'une présomption « irréfutable » de représentativité. En clair, ces organisations et leurs syndicats n'ont donc pas à prouver leur légitimité et le vote des salariés n'est jamais pris en compte pour justifier cette représentativité. Elles seules, par exemple, peuvent donc constituer une section syndicale dans une entreprise, nommer des délégués syndicaux ou présenter des candidats au premier tour d'élections professionnelles dans le secteur privé. Depuis 1996, sur une proposition de FO et de la CFDT, l'amendement Perben oblige un syndicat à faire au préalable la preuve de sa représentativité pour pouvoir se présenter aux suffrages des salariés de la Fonction publique. Ainsi, le SNUPDEN-FSU (personnels de direction) s'est vu interdire de présenter des candidats aux élections professionnelles des chefs d'établissements. À l'inverse, la présence de la CFTC, par exemple, n'a jamais été remise en cause alors qu'elle ne représente que 1 % dans le 2nd degré et 2,5 % dans le 1er degré. Ainsi, le gouvernement ne consulte que cinq organisations,

comme ce fut le cas lors du mouvement social contre le CPE. D'autres syndicats de la FSU, comme le SNUCLIAS et SUPEQUIP, ont fait les frais de cette injustice. En fait, pour pouvoir participer aux élections ou signer un accord, les syndicats des autres fédérations ou unions doivent prouver leur représentativité par rapport aux critères définis par le

code du travail (effectifs, indépendance, cotisations, expérience et ancienneté du syndicat). L'activité du syndicat, son audience et sa capacité à mobiliser les salariés sont aussi pris en compte et laissés à l'appréciation de la justice. Chacun, à droite comme à gauche, reconnaît que les aberrations du système actuel ne sont plus tenables. Et c'est ce qui ressortait aussi du colloque organisé par l'Observatoire du dialogue social (FSU, UNSA, Solidaires...), le 6 novembre dernier, à Paris. Alors que faire ? S'il y a volonté de faire bouger le système, des solutions peuvent être avancées, comme, par exemple, lever les obstacles à la liberté de candidature syndicale dans les élections professionnelles, faire du vote des salariés le critère principal de la représentativité. C'est aussi dans ce sens que propose d'aller le rapport Hadas-Label, remis en juin dernier au Premier ministre et dont s'inspire l'avis du Conseil Économique et Social qui vient d'être rendu et que la FSU a voté. La crédibilité et l'efficacité de l'ensemble des organisations syndicales ne peuvent qu'y gagner.

Les 3 fonctions publiques situation au 31/12/2005

(État : cap au 31 décembre 2005 / fp territoriale : cap décembre 2001 / fp hospitalière : décembre 2003).

	Inscrits	Votants	CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires	CFTC	CGC	Divers
Voix	3 692 761	2 500 997	556 653	415 424	406 142	297 265	263 169	168 312	79 159	55 368	139 473
%		67,7%	23,4%	17,4%	17,1%	12,5%	11,1%	7,1%	3,3%	2,3%	5,9%

Représentativité électorales des syndicats (%)

Élections aux comités d'entreprise 1991-2002

Années paires

Origine des candidatures	1992	1994	1996	1998	2000	2002
Participation	66,8	66,8	66,3	65,7	63,7	64,7
CGT	24,3	24,1	23,6	24,3	24,4	24,3
CFDT	20,3	20,8	21,5	21,7	22,9	22,1
CFTC	4,3	4,3	4,5	4,9	5,3	5,5
FO	12,2	12,2	12,1	12,1	12,4	12,4
CFE-CGC	5,8	5,6	5,8	5,8	5,7	5,6
Autres syndicats	6,7	6,8	7,3	7,0	7,4	8,4
Non-syndiqués	26,4	26,1	25,1	24,1	21,9	21,7

« Partout en Europe, une crise d'efficacité du syndicalisme »

Le politologue Jean-Marie Pernot étudie l'histoire et l'avenir du syndicalisme dans son dernier ouvrage « Syndicats : lendemains de crise ? ».



Il est aujourd'hui beaucoup question de la crise du syndicalisme et en particulier en France. Quel est votre point de vue ?

La crise du syndicalisme n'est pas que française même si, dans notre pays, elle a été plus précoce et plus radicale qu'ailleurs. Il y a partout, en Europe notamment, une crise d'efficacité - et donc de légitimité - du syndicalisme. Ne voir la crise qu'en France est un procédé commode qui conduit à privilégier la seule responsabilité des syndicats dans leur propre affaiblissement. Si cette responsabilité existe, elle n'a pas agi seule. Appréhender la crise dans sa dimension internationale, c'est souligner la mutation du capitalisme dont la dynamique contourne aujourd'hui toutes les règles construites pour maîtriser la logique du capital dans les États-nations industrialisés après la guerre. La crise syndicale est le reflet d'une perte de contrôle politique de la dynamique du capitalisme à l'échelle du monde. Un autre signe du même genre est la montée de l'extrême droite, du racisme et de la xénophobie dans toutes les sociétés dites « civilisées ». C'est grave parce que ça prépare des lendemains difficiles dont la crise syndicale n'aura été qu'un signe précurseur parmi d'autres.

Vous avez suivi les congrès de la CGT et de la CFDT au printemps dernier, qu'en retenir-vous ?

Les deux organisations ont été secouées au cours des trois années précédentes pour des raisons différentes. Elles avaient besoin de se réassurer, elles l'ont fait. Mais se réassurer de quoi ? La CFDT cultive un splendide isolement, regarde les autres comme si on était en pleine guerre froide et ne voit dans ses échecs répétés que des confirmations de la justesse de sa position. La CGT n'affiche pas cette posture mais reste empêtrée dans ses lourdeurs bureaucratiques. On peut élargir le regard aux autres composantes syndicales, on ne

voit personne détenant « la » solution. Les syndicats restent globalement utiles là où ils sont mais ils ne constituent plus, quelle que soit la stratégie dont ils se recommandent, des acteurs sociaux qui pèsent. La guerre de religion entre contestation



Jean-Marie Pernot
Politologue,
chercheur à l'IREC.
« La FSU a une trajectoire
singulière. »

et réformisme est devenue bien dérisoire, aucune démarche prise isolément n'ayant été capable d'apporter puissance et légitimité à ceux qui ont voulu les séparer. Il y a des enjeux pratiques de recomposition d'une force du syndicalisme mais il y a aussi quelques efforts de pensée dans lesquels un peu de dialectique serait utile.

les débats actuels sur la représentativité (rapports Chertier et Hadas-Label) vous semblent-ils de nature à changer les choses ?

Les règles sociales (représentativité, validation des accords, système électoral) contribuent largement à la confi-

guration du syndicalisme. L'ensemble des syndicats constitue un champ, c'est-à-dire un système d'interdépendances au sein duquel le mouvement d'une composante agit sur les autres. Le champ est structuré par des règles. Modifier les règles du jeu, c'est porter le fer dans la distribution des rôles. Par exemple, passer à la logique majoritaire pour les accords obligent des syndicats à construire des alliances positives et à trouver des terrains d'entente ; instaurer un plancher à la répartition proportionnelle réduit la logique d'émiettement de la proportionnelle intégrale. Les rapports évoqués et les mesures annoncées ne règlent pas tout. Deux points sont contournés qui me semblent essentiels : la représentativité patronale et le droit syndical interprofessionnel. Ce dernier point est décisif pour un rebond syndical dans le secteur privé. Que ça bouge après 50 ans et plus d'immobilisme, c'est positif, mais il ne faudra pas s'arrêter en si bon chemin.

La FSU va tenir son 5ème congrès en quoi intéresse-t-il le chercheur que vous êtes ?

La FSU a une trajectoire singulière. Elle a cristallisé des forces dans un moment d'émiettement du syndicalisme dans son champ professionnel, elle s'est montrée attractive pour des cultures syndicales construites ailleurs. Elle tâtonne à la recherche de nouvelles manières de faire vivre ensemble ses sensibilités, celles qui sont « historiques » dans le syndicalisme enseignant mais aussi d'autres. Le débat actuel sur les tendances est intéressant et la préparation du congrès semble pointer avec lucidité les fragilités de la FSU. C'est un laboratoire qui apporte potentiellement au renouveau syndical en France. La limite, c'est l'enclavement de la FSU qui l'empêche de jouer un rôle central dans la recomposition syndicale qu'elle appelle de ses vœux. Mais cela, elle ne l'a pas choisi.

La FSU vient de commander un sondage au CSA sur la Fonction publique. Nous en avons extrait les quatre tableaux suivants qui illustrent la perception par la population des fonctionnaires et du rôle de leurs organisations syndicales.

Avez vous une très bonne, assez bonne, assez mauvaise ou très mauvaise image de la Fonction Publique ?

	Ensemble des Français %
Bonne	77
Très bonne	13
Assez bonne	64
Mauvaise	22
Assez mauvaise	18
Très mauvaise	4
Ne se prononcent pas	1
Total	100

Avez vous le sentiment qu'aujourd'hui en France les métiers de la Fonction Publique ... ?

	Ensemble des Français %
Ont les moyens de remplir leur mission	40
N'ont pas les moyens de remplir leur mission	57
Ne se prononcent pas	3
Total	100

Selon vous les valeurs de la Fonction Publique sont-elles très bien, assez bien, assez mal ou très mal défendues par les personnels de la Fonction Publique ?

	Ensemble des Français %
Bien	60
Très bien	10
Assez bien	50
Mal	38
Assez mal	29
Très mal	9
Ne se prononcent pas	2
Total	100

Diriez vous que les syndicats défendent très bien, assez bien, assez mal ou très mal les valeurs de la Fonction Publique ?

	Ensemble des Français %
Bien	63
Très bien	14
Assez bien	49
Mal	31
Assez mal	21
Très mal	10
Ne se prononcent pas	6
Total	100

Conférence de Vienne

La CSI (Confédération Syndicale Internationale) est née à Vienne le premier novembre 2006 par l'aboutissement d'un processus d'unification lancé en juin 2004 par la CISL (Confédération internationale de syndicats libres) et la CMT (Confédération mondiale du travail).



Au delà des chiffres impressionnants c'est tout particulièrement la démarche qu'il faut saluer dans cette naissance si l'on garde en tête que le syndicalisme mondial a été marqué depuis plus de cinquante ans par les divisions. La création de la CSI est en effet l'aboutissement d'un processus de réunification. Espoir d'un renouveau syndical aussi sa façon d'envisager l'action syndicale internationale. Pour le secrétaire général Guy Rider, il faut lancer un nouvel internationalisme, changer de méthodes pour rattraper le retard pris par rapport au capitalisme « dont nous n'arrivons à

contrer ni les stratégies ni les méfaits »

La Confédération Syndicale Internationale déclare « le travail humain d'une valeur supérieure au capital ». Le premier objectif affiché est de « changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur des travailleuses et des travailleurs, des sans-emploi et des pauvres ». Dans ce cadre, une « gouvernance » de l'économie mondiale doit, entre autres, « combiner les trois piliers du développement durable, économique et social ». Ses priorités : permettre le respect complet et uni-

La CSI 360 syndicats 190 millions d'adhérents dans plus de 150 pays est née du regroupement de plusieurs organisations :

- CISL Confédération internationale de syndicats libres.
155 millions d'adhérents selon la CISL.
Fondée en 1949 comme confédération de syndicats non communistes.
- CMT Confédération mondiale du travail.
26 millions d'adhérents selon la CMT.
Fondée en 1920 comme confédération de syndicats chrétiens.
- AUTRES : huit centrales syndicales nationales parmi lesquelles la CGT France, OPZZ Pologne, CTA Argentine, CUT Colombie.

Les enjeux du congrès FSU

Répondant à 3 questions, Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU définit les enjeux du congrès de la fédération qui se tiendra à Marseille début février.

versel des Droits fondamentaux des travailleurs/euses définis par l'OIT (qui garantissent la liberté syndicale et le droit de négocier collectivement et qui prévoient la protection contre la discrimination, ainsi que l'élimination du travail des enfants et du travail forcé), générer du « travail décent », mettre un terme « à la pauvreté de masse » en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement tels que définis par les Nations Unies; encourager une « distribution équitable des revenus ». La CSI réclame « la fourniture de services publics de qualité pour tous » et leur exclusion des négociations commerciales, veut oeuvrer à une « réforme fondamentale des organisations internationales », FMI, OMC, au profit des travailleurs/euses et des pauvres. Elle affirme l'engagement à « établir un monde pacifique et sûr ».

Au delà des déclarations elle s'engage : participation à des événements internationaux comme le Forum social mondial de Nairobi, travail en collaboration avec d'autres membres de la société civile comme des organisations non gouvernementales, coordination des actions, avec un premier objectif concret, l'organisation d'une journée d'action mondiale sur l'emploi.

La FSU qui n'a pas d'affiliation internationale a pris contact avec la CSI pour examiner les possibilités d'un partenariat actif.



© IMFRANAJA

Quels vont être les principaux enjeux du congrès de la FSU?

Ce congrès intervient trois ans après celui de Perpignan qui a pris d'importantes décisions pour l'avenir de la FSU. À travers les quatre thèmes le fil rouge est sans aucun doute de mettre la fédération au diapason de ses ambitions à la fois de fédération majoritaire dans l'éducation, de fédération des trois fonctions publiques et d'organisation syndicale représentant une part des salariés français, pour faire gagner nos revendications. Il s'agit de pousser les analyses, préciser les propositions, répondre aux questions nouvelles en ayant à l'esprit tout le champ actuel de la FSU et en s'enrichissant de l'apport des syndicats qui nous ont rejoints.

Ce congrès va intervenir à quelques mois des élections présidentielles, cela lui donne-t-il un sens particulier?

La FSU entend ne rouler pour personne; en revanche elle compte bien mettre dans le débat public des revendications et des propositions pour contribuer à des alternatives. Le congrès peut servir de caisse de résonance pour nos analyses et nos propositions et contribuer, dans le respect de l'indépendance et du rôle spécifique du syndicalisme, à ce débat.

La création de la Confédération syndicale internationale remet en avant la question de l'unité, la FSU en tirera-t-elle les conséquences à ce congrès?

La FSU entend être partie prenante de ce rassemblement au plan international; et au plan français nous ne serions pas fidèles au U de la FSU si nous ne souhaitions pas un rassemblement; d'ailleurs dès son origine la FSU a souhaité travailler à des « formes inédites d'unité » et à chaque congrès elle a fait des propositions en ce sens. Mais je dois dire que toute l'actualité semble suggérer que l'on marche à reculons. Cela dit si les choses bougent en matière de représentativité et d'accords majoritaires comme le souhaite la FSU on peut se dire que cela aura inévitablement des conséquences sur la situation du syndicalisme. Il ne s'agit pas seulement d'une question incontournable de démocratie; il s'agit aussi de redonner plus de confiance dans le mouvement syndical et de permettre aux salariés eux-mêmes d'en dessiner le paysage. Difficile d'en prévoir toutes les conséquences mais je suis convaincu que cela posera les questions du rassemblement en termes totalement nouveaux.



© LISA PEQUERY/NAJA

Le microcrédit a son

Le prix Nobel de la Paix a été attribué à Mohammed Yunus, fondateur d'une banque de micro-crédit au Bangladesh. « Une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté », a justifié le comité Nobel.



La microfinance a permis à des millions de femmes des pays du sud d'ouvrir un commerce.

Qu'est ce que le microcrédit ? Plus de 3 000 institutions de microcrédits desservent plus de 100 millions de clients dans le monde. En moyenne, les prêts tournent autour de 200 dollars, même si certains (notamment dans les pays du Sud), considèrent qu'au-delà de 100

dollars, ce n'est plus du microcrédit. Les destinataires du microcrédit sont généralement des femmes qui ont besoin d'un capital pour se lancer dans un petit commerce de produits alimentaires, ou un atelier de tailleur, mais aussi pour l'achat de bétail en milieu rural, voire les frais d'école des enfants... Le microcrédit est donc corrélaté assez étroitement au secteur du travail informel, local. Son intérêt réside dans la proximité avec les gens qui l'utilisent. Il peut parfois être consacré à une forme d'épargne comme cela peut être le cas en Afrique.

Et en France ? L'Association pour le droit à l'initiative économique, l'Adie, créée en 1989 pour suppléer le système bancaire traditionnel, aide RMistes et chômeurs à se réinsérer, et à créer leur propre emploi. Ses crédits sont consentis à des taux d'intérêt faibles et peuvent atteindre 10 000 euros, remboursables en deux

ans maximum. 35 000 entreprises, générant 42 000 emplois, grâce à plus de 41 000 crédits auraient été créées. Ségolène Royal, présidente du conseil régional de Poitou-charentes, a également décidé de lancer dans sa région, où 12,5 % de la population vivrait sous le seuil de pauvreté, un projet de « microcrédit social universel pour les foyers les plus défavorisés ».

Qui finance ?

Les ONG ou fondations jouent un rôle important dans le développement du microcrédit. Proches des bénéficiaires, et soucieuses du développement, elles permettent le bon fonctionnement du microcrédit dans le Sud, dans les pays de l'Europe de l'Est et certains quartiers en Europe et aux États-Unis. Elles ont souvent maintenant, à l'exemple de la Grameen Bank de Mohammed Yunus, leur propre banque. Des coopératives se sont également développées selon ce principe. Ces crédits améliorent la situation sociale des bénéficiaires, mais rares sont ceux qui dépassent le seuil de pauvreté. Ce sont des crédits plus importants (5 000 \$US et plus) qui peuvent amener un peu de croissance par l'investissement dans de nouvelles entreprises. Certains États du « Nord » voient d'ailleurs aujourd'hui dans le microcrédit un moyen de pallier les refus des grandes banques de financer des projets à l'initiative d'exclus ou de petits salariés. Le micro-crédit prend donc des aspects bien différents au Nord et au Sud. Plus élevés et à taux bas au Nord, petits et à taux relativement élevé au Sud, avec des destinataires et des objectifs différents mais qui tous concourent à l'amélioration de la vie des plus pauvres (mais pas forcément les plus pauvres des pauvres).

Un outil controversé

Le microcrédit fait débat. Moyen de lutte contre la pauvreté, outil d'autonomie valorisant le réseau et l'entraide, pour les uns, qui montrent également combien les femmes accèdent à un meilleur statut social grâce à ce système, mais outil d'endettement pour les autres, pour lesquelles « une

Mohammed Yunus, prix nobel... de la paix



© Grameen

Mohammed Yunus, professeur d'économie aux USA dans les années 60, revient enseigner au Bangladesh, son pays d'origine en 1974. est le fondateur et président de la Grameen Bank, une banque pour les pauvres qui a permis à des millions d'exclus du système bancaire traditionnel de développer une activité indépendante et d'échapper ainsi à la misère. Il a obtenu en 2006 le prix Nobel de la Paix pour son œuvre la famine qui y sévit le place devant le fossé qui sépare « la vie des pauvres et des affamés et le monde abstrait des théories économiques ». Constatant qu'en prêtant de modiques sommes d'argent à des artisans, il parvient à les libérer du joug de leurs usuriers, et que tous parviennent à le rembourser sur les fruits de leurs travaux, il sollicite d'abord et sans succès les finalement fonde

la Grameen Bank en 1983, première banque au monde à pratiquer le microcrédit en faveur de personnes considérées insolvables. Seule condition pour y adhérer : les demandeurs doivent emprunter par groupes de cinq et s'épauler pour les remboursements.

Le banquier se tourne en particulier vers les femmes, qui premières cibles de la pauvreté, utilisent leur crédit à bon escient et paient leurs dettes avec rigueur. Elles sont majoritaires au sein de la Grameen. Aujourd'hui, la Grameen Bank compte 2,2 millions de clients au Bangladesh. Le système instauré par Yunus a généré la construction d'habitations et d'écoles ainsi que la mise en place de nombreux services de communication nécessaires au développement, de même qu'un service permettant la vente de produits artisanaux sur le marché international... Il est également fondateur, avec Jacques Attali, de l'ONG Planet Finance.

Nobel



© Mylène Netange/NAJA

Une des raisons du succès du microcrédit auprès des femmes, c'est que si leurs maris préfèrent migrer, elles s'occupent des enfants et ne peuvent voyager.

emprunteuse est une endettée »*. En Inde et au Bangladesh, les femmes mariées n'ayant en principe pas accès à l'argent, le système bénéficie surtout aux femmes veuves ou abandonnées. Selon la chercheuse Kamala marius Ghanon, qui remarque que si le microcrédit s'adresse surtout aux femmes, c'est qu'elles remboursent mieux, il faut surtout comprendre que ce système crée avant tout du lien social et permet aux femmes de s'organiser. Grâce à la microfinance, elles peuvent envoyer leurs enfants à l'école. Selon Jacques Attali : « Il y a donc un bénéfice en matière d'éducation des enfants. En dix ans, le nombre de femmes entrepreneure est passé de 5 à 100 millions. Elles seront 250 millions à la fin de la décennie ayant à charge 500 millions d'enfants. » C'est peut-être d'ailleurs davantage à ce niveau qu'il faut se réjouir de pratiques collectives et de proximité, car le microcrédit ne fait pas de miracles. Les crédits inférieurs à 100 \$US, ne créent que très rarement (moins de 3 %) de petites entreprises ou des emplois nouveaux. Un levier - pragmatique - d'insertion sociale, parmi d'autres actions pour faire bouger les choses, qui ne peut remplacer les carences des états en terme de service publics, et de politiques sociales.

ELIZABETH LABAYE

*Hedwige Peemans-Poullet, professeur à l'université libre de Bruxelles.

3 questions à Jacques Attali : « Le seul truc qui marche, c'est la microfinance »

La communauté internationale se penche sur le microcrédit plus que jamais, pourquoi ?

Un des grands enjeux pour les années à venir est celui de la pauvreté mondiale. Il faut faire quelque chose si on ne veut pas voir un écart inacceptable se produire entre les populations et les pays. Le seul truc qui marche, c'est la microfinance. L'attribution du prix Nobel de la Paix au créateur de la microfinance est aussi une démonstration que la pauvreté est un obstacle à la paix puisqu'il a eu le prix nobel de la Paix et pas un autre. C'est révélateur d'un changement.

En quoi la microfinance peut-elle changer les rapports internationaux et notamment entre le Nord et le Sud ?

Elle peut les modifier en créant les conditions d'une réduction progressive de la pauvreté. Le microcrédit peut aider à créer des

emplois dans les pays du Sud et donc à éviter les problèmes de migration excessive. Cependant, la microfinance ne peut changer fondamentalement les choses seule. Lutter contre la pauvreté suppose des investissements publics dans des infrastructures nécessaires pour l'eau, la santé, l'éducation, les systèmes sociaux et urbains. Ces investissements ne peuvent exister sans démocratie. Mais aujourd'hui, la microfinance, la démocratie et les infrastructures se développent moins vite que la pauvreté.

L'humanité est-elle condamnée à devenir altruiste pour survivre ?

Je pense que dans les 50 prochaines années la globalisation conduira à trois étapes, la dernière étant « l'hyperdémocratie »*. L'humanité est condamnée à se convertir à ce que j'appelle un « altruisme rationnel ». Je vois se dévelop-



© MIFR/NAJA

per le sentiment selon lequel on a intérêt au bonheur des autres car la paix chez nous dépend du recul de la pauvreté ailleurs ; de même que l'avenir de nos économies. Prenons un exemple, j'ai un téléphone portable, mais cela n'a d'intérêt que si les autres en ont un aussi et que nous pouvons dès lors partager un même comportement. Un altruisme correspondant à un intérêt rationnel commence véritablement à apparaître.

* « Une brève histoire de l'avenir », Jacques Attali, Fayard.

Le marché de Noël

Les marchés de Noël sont traditionnels de l'Europe du nord, en France ils sont traditionnellement alsaciens. Les débuts des marchés de Noël remontent, d'après certains documents, au XIV^e siècle avec les marchés de la Saint-Nicolas. De petites maisons en bois sont montées en



décembre dans les villes. Décorées, illuminées, elles abritent les artisans venus vendre tout ce qui contribuera à faire une belle fête de Noël : victuailles, chocolats et sucreries, cadeaux, lumières et décorations.

À l'origine, les marchés de Noël étaient installés lors du premier dimanche de l'Avent et se tenaient jusqu'au soir du 24 décembre. Aujourd'hui, la tradition s'est maintenue chez les plus anciens, les plus importants et les plus festifs : Strasbourg dont un premier marché est attesté en 1570 autour de la cathédrale, suivent Colmar, Selestat, Mulhouse. Ces villes proposent même des défilés avec ânes, chevaux, chars et charrettes.

La tradition s'est maintenant installée dans de nombreuses autres villes européennes : Venise, Bruxelles, Bruges, Montreux, Munich... Il faut dire que les marchés de Noël sont une véritable manne économique. Ils sont même le thème de séjours de fin d'année pour les tours-opérateurs et les agences de voyages. Les offices de tourisme les mettent en avant pour attirer les visiteurs dans leur ville à une période où il est de tradition de bien manger et de s'offrir des cadeaux, donc de consommer plus que de coutume. Désormais, les petits chalets font partie du décor et ont leur site internet.

www.noel-strasbourg.com

P.R.

Orsay fête ses vingt ans

Le 9 décembre 1986, la gare parisienne s'est transformée en musée voué à l'art du monde occidental de 1848 à 1914. Le musée d'Orsay célèbre cet anniversaire jusqu'en janvier 2007. Avec un hommage à Maurice Denis, théoricien du groupe des Nabis. Peintures, dessins et photographies éclairent sur l'œuvre du peintre, décorateur et illustrateur. C'est aussi le début d'un cycle de confrontations entre un créateur d'aujourd'hui et une œuvre du musée : le photographe canadien Jeff Wall dialogue avec Paul Cézanne et le plasticien François Morellet avec Claude Monet. On peut aussi admirer une partie de l'immense collection



née de l'amour d'un marchand pour l'Art Nouveau : 250 objets et meubles signés Carlo Bugatti, Emile Gallé, Louis Majorelle ou encore Alfons Mucha. Mme Rispal, veuve du marchand, a offert au musée un ensemble d'objets et de peintures relatifs à Sarah Bernhardt, une exposition est dédiée à cet enrichissement exceptionnel.

Musée d'Orsay
www.musee-orsay.fr



L'Inde et la Finlande à Lille

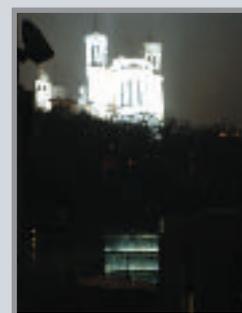
Lille 2004 a créé une dynamique et une histoire, désormais c'est une biennale qui va ouvrir la région lilloise vers d'autres mondes. En 2006, l'Inde et la Finlande ont été conviées et c'est avec elles que la fin d'année sera fêtée. Spectacles, concerts, conférences, expositions jalonnent encore le mois de décembre jusqu'à la mi-janvier 2007. Danses, chants, cinéma, marionnettes, yoga, mais aussi la musique traditionnelle et contemporaine, les contes et le très actuel Bollywood donneront un aperçu de la culture indienne.

Un arbre de Noël sera cette année revisité par un artiste plasticien et ornera La Piscine, le musée d'art et d'industrie de Roubaix. C'est aussi à Roubaix que se déroulent les manifestations finlandaises autour d'une exposition des textiles des années 70 et de design autour du vase et de la chaise : lectures, mode, musique traditionnelle et contemporaine, animations de Noël et patinoire aux couleurs de la Finlande sur la grand place.

Lille 3000
Rens : 0891 56 3000
www.lille3000.com

Lyon fête la lumière...

La tradition de la fête des lumières le 8 décembre à Lyon est devenue un immense spectacle qui attire un public au-delà de la métropole, du 7 au 10 décembre. Un tram en rose bonbon, un autre bleu azur, les façades d'hôtels, d'églises, les ponts sont mis en lumière.
www.lyon.fr



© YVES TREVIERSNAJA

... et le manga

Jusqu'au 31 décembre, Lyon accueille trois jeunes artistes japonais qui, pour leur première exposition personnelle en Europe, mêlent quotidien, tradition japonaise ou onirisme à la pratique artistique du manga, la bande dessinée japonaise très prisée en France. Notre pays est le deuxième consommateur de mangas au monde.

Musée d'art contemporain de Lyon
Rens. : 04 72 69 17 19
www.moca-lyon.org



5

L'Europe de l'art en décembre

Les fêtes de Noël approchent avec leur florilège d'idées cadeaux, d'idées voyages et de grandes expositions. L'art est aussi un outil de consommation attrayant et l'hiver 2006/2007 n'échappe pas à la règle, il invite à la visite et au voyage en Europe et dans le monde. Que faire pour attirer dans les musées un nouveau public ?

Depuis les années 60, le mouvement des grandes expositions s'est développé, accompagnant le renouveau des musées. Ceux-ci découvrent la dimension économique et les démarches de management. Mais il ne faudrait pas que ces grands élans événementiels cachent la réalité que livre une enquête du Credoc de janvier 2005 sur la fréquentation des musées par les Français. C'est loin d'être brillant : deux de nos concitoyens sur trois (67 % de la population) n'ont pas visité un musée depuis un an, 29 % reconnaissent que ça ne les intéresse pas.

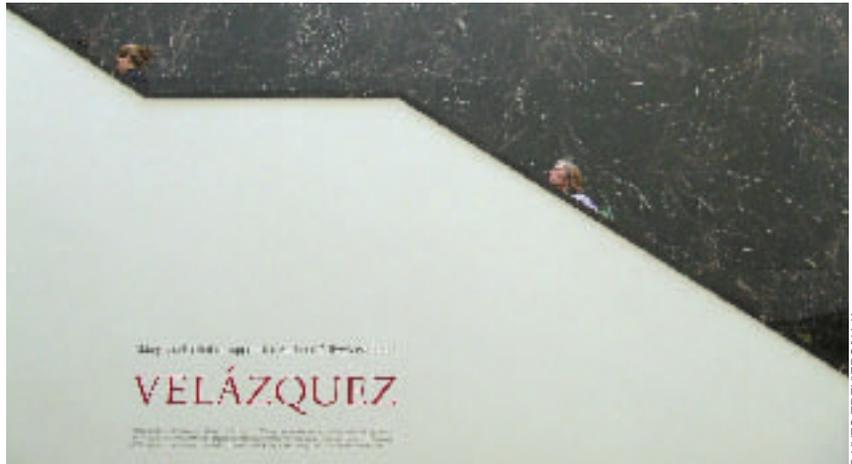
Pourtant le nouveau venu, le Quai Branly, annonce d'excellents scores de fréquentation depuis son ouverture, 151 000 personnes l'ont déjà visité. Et chaque mois, environ 500 000 personnes franchissent les portes du Louvre qui reste un musée d'exception.

Cependant 52 % des Français se plaignent encore d'être mal informés sur le contenu des expositions, mal accueillis et livrés à eux-mêmes sans explications dans leurs visites des musées. C'est peut-être pourquoi, lors des grandes expositions, l'effort est mis sur la médiatisation et les musées se mettent en frais pour livrer des explications, soit avec des conférenciers soit avec des audio-guides. Ils sont relayés par des agences de voyages spécialisées, mais tout cela surenchérit le prix des billets. Sans parler des catalogues et surtout des objets dérivés qui eux déploient des trésors d'inventivité et de séduction dans les grands espaces réservés à la vente.

La FNAC billetterie qui assure la réservation de la plupart des concerts et manifestations culturelles le sait bien qui s'est adaptée en offrant à ses utilisateurs internautes un service intitulé « réservez les grandes expositions ».

L'exemple Velazquez

Parmi les personnes qui se sont rendues dans un musée au cours de l'année, 66 % disent avoir effectué plusieurs visites. Toujours dans l'enquête du Credoc, dans près d'un cas sur deux, le dernier musée que l'on a visité ne se situe pas dans sa propre région et dans



Londres a choisi Velazquez.

12 % des cas, la visite a eu lieu à l'étranger.

Il faut dire que les grandes expositions sont préparées comme un événement médiatique, celle de Velazquez à la National Gallery de Londres est de celle-là. Il y a les inconvénients : beaucoup de monde, et donc la difficulté de voir et d'apprécier. Et d'autre part, une exposition bien moins complète que celle qui s'est tenue dix ans avant au Prado de Madrid.

Et pourtant, on aurait tort de se priver de la visite malgré un prix du billet de 12 livres. Car l'exposition consacrée à l'immense peintre espagnol fait cheminer le visiteur depuis ses premiers travaux, les fruits de ses deux séjours en Italie jusqu'aux œuvres les plus connues. Le roi d'Espagne ne voulut jamais confier ses propres portraits et

ceux de la famille royale à un autre artiste que Velazquez. La visite permet d'approcher de plus près sa personnalité même, mettant côte à côte des séries de tableaux aboutis qui semblent identiques mais où certains détails ou arrière-plans figurent ou ont disparu. On est émerveillé quand on se rend compte, en alternant le regard de l'un à l'autre tableau, de la différence de sens que ce geste induit. Plus loin, les portraits exécutés dans la maturité et la notoriété sont d'une force toujours étonnante. Les regards sont criants de vérité, ni adoucis ni embellis, ils révèlent le propre regard que l'artiste a voulu porter à son modèle. Un regard humain, sans jugement ni complaisance, une vision moderne en quelque sorte.

PAULINE RIVAUD

Grandes expositions en Europe

A Londres, la grande exposition Velazquez, Diago est à la National Gallery qui accueille une autre exposition dont le thème est Cézanne en Grande-Bretagne. L'année 2006 célèbre le 400ème anniversaire de la mort de Rembrandt. A Paris, jusqu'au début 2007, Le Louvre présente Rembrandt dessinateur ; le Petit Palais et les Beaux-Arts, des eaux-fortes. Amsterdam organise jusqu'en septembre 2007 « Rembrandt et l'âge d'or » au Rijksmuseum, l'exposition gagnera ensuite deux états des USA. Toujours en Hollande, le Mauritshuis de la Haye confronte Rubens et Brueghel. A Vienne, les peintres de la Renaissance de la peinture vénitienne (1500-1530) sont à l'affiche du musée d'histoire de la capitale autrichienne ; à Barcelone, c'est Fragonard et les peintres européens du Metropolitan Museum de New-York ; à Venise, Dürer, mais aussi Picasso (1945-1948) au Palazzo Grassi.

Culture(s) en pratique(s)

En quelques années, avec l'explosion du multimédia, l'offre culturelle a changé. A-t-elle entraîné un changement semblable dans les pratiques des Français ?

Depuis la fin des années 80, le numérique et internet ont totalement bouleversé le champ des produits culturels, mais si l'on en croit une étude récemment réalisée par TNS Sofres, regarder la télévision reste le pilier de la pratique culturelle en France. Dans une même enquête réalisée en 1979, cette pratique était citée en premier rang par 59 % des sondés, la



En 2006, 4% des foyers français n'ont pas la télévision, 8 % des cadres ont choisi de ne pas l'avoir.

même enquête en 2006 révèle une étonnante constante : toujours au premier rang, toujours 59 % des sondés. Entre-temps, l'offre télévisée a été démultipliée, passant de trois chaînes hertziennes à des centaines de chaînes

sur différents modes de diffusion. Autre étonnante constante 27 ans après la première enquête, lire des livres obtient la même faveur avec 49 % de citations. Cette activité passe du second au troisième rang à égalité avec la lecture des journaux, des magazines et des revues (42 % en 1979). Là encore l'augmentation de l'offre a été considérable avec par exemple 683 nouveaux romans publiés à la rentrée littéraire 2006 contre 364 à la rentrée 1994 (voir POUR n° 114). Les apparences sont cependant trompeuses, car l'enquête TNS Sofres, qui confirme les sondages régulièrement menés sur ce thème depuis plusieurs années, montre en fait que tout a bien changé. Ainsi, par exemple, écouter de la musique prend le second rang pour 57 % des sondés contre 41 % en 79 et surfer sur le net devient une pratique culturelle puisqu'un internaute sur deux (un Français sur quatre) pratique culturellement via le net.

Fidèles au poste

Ce changement-là, on s'y attendait. Ce qui est plus révélateur c'est qu'en fait même parmi les pratiques culturelles qui restent stables, l'identité

sociale et la tranche d'âge des pratiquants ne sont plus les mêmes. La pratique culturelle populaire est aujourd'hui transformée et sectionne notre société.

Alors qu'autrefois la télévision était de loin le loisir préféré de tous les Français, l'enquête TNS-Sofres révèle que si les Français les plus âgés, les moins aisés et les moins diplômés restent fidèles au poste, la télévision, qui réunit culture et loisir, reste le principal accès à la culture des foyers les moins favorisés alors que pour les catégories supérieures, elle est essentiellement un objet de loisir. Les plus favorisés recherchent la culture ailleurs : dans les musées, le théâtre, le cinéma, les salles de concert... Les plus jeunes lui préfèrent l'écoute de la musique.

Le goût pour la lecture est lui aussi en net recul chez les jeunes alors qu'il est le loisir préféré des cadres, des diplômés, des plus aisés.

Le cas d'internet est le signe fort d'un temps plus récent. Apparu en France en 1983, il fut d'abord un outil, puis très vite un média, rejoignant la télévision, la radio et les supports écrits, les devançant même tant du point de vue de l'évolution vertigineuse du nombre de ses pratiquants (46 % des foyers connectés à domicile en 2005 contre 6 % en 1997) que de sa spécificité (lui seul permet de communiquer avec la planète entière). Facile d'utilisation, nécessitant de faibles moyens, internet attire un public jeune, diplômé et aisé. Ce sont les enfants des foyers aisés et diplômés qui surfent le plus, les enfants d'ouvriers pratiquent moins. Or les habitudes culturelles de l'enfance sont déterminantes.

Culture et enfance

C'est ce que démontre l'étude menée par Chloé Thavan en 2003. Les enfants ayant pratiqué des activités culturelles maintiennent un niveau plus élevé de pratiques culturelles à l'âge adulte. Cela ne permet toutefois pas de combler le fossé existant entre catégories sociales : les enfants de cadres qui n'ont pas eu de pratiques culturelles pendant l'enfance ont malgré tout à l'âge adulte un volume de pratiques

Lecture publique en hausse

Bibliothèques ou médiathèques municipales se multiplient depuis les années 70 sur le territoire français. La fréquentation des bibliothèques publiques a même doublé depuis 1989 (enquête du CREDOC de 2005). Les médiathèques sont des lieux culturels de proximité familiaux, 35% des Français de plus de 15 ans les fréquentent au moins une fois dans l'année. A l'horizon 2010, leur fréquentation régulière pourrait concerner 50% des Français, la France rattraperait ainsi des pays plus avancés comme la Grande-Bretagne et les pays scandinaves.

La médiathèque d'aujourd'hui est moderne (50% des usagers lisent les livres sur place et 36% la presse) et son offre plus riche. Lieu d'étude pour les jeunes (76%

des usagers de 15-25 ans sont lycéens et étudiants), elle offre une connexion à internet (14% des usagers le font). 58% des usagers appartiennent à des foyers dont les revenus ne dépassent pas 2300 euros. Les visites très régulières progressent peu, ce sont les visites occasionnelles qui développent la fréquentation. Occasionnelles mais longues, elles durent plus de 30 mn (71% des visites) alors que les courtes visites pour un emprunt, qui concernent les plus diplômés, ont fortement régressé (de 47% en 97 à 29% en 2005)





26 % des personnes qui n'ont visité aucun musée, exposition, ou monument étant enfant le font à l'âge adulte alors qu'elles sont 76% quand dans l'enfance elles les visitaient.

© YVES TREVIER/NAJA

supérieur à celui des enfants d'ouvriers ayant eu des pratiques culturelles dans l'enfance.

Une enquête de Insee de 2003 confirme l'étude de Chloé Thavan : 30 % des personnes qui ne pratiquaient aucune activité culturelle étant enfant lisent à l'âge adulte alors qu'elles sont 83 % quand, dans l'enfance, elles pratiquaient 4 ou 5 activités. L'inégalité s'accroît quand il s'agit de pratiques amateur (respectivement 5 % contre 37 %), de théâtre ou concert (16 % contre 60 %), de visites de musées, d'expositions, de monuments (26 % contre 76 %), le cinéma rassemble respectivement 30 % et 74 %.

Activités artistiques dans l'enfance et milieu social sont donc des facteurs déterminants que l'école ne corrige que partiellement. Là aussi, les variables sont nombreuses, les moyens inégaux, les volontés relatives, et la décentralisation met en première ligne les disparités locales et régionales. La forte centralisation culturelle en France laisse augurer que si l'on n'habite pas Paris ou une grande ville, la différence d'accès aux pratiques est importante. Internet n'y a pour l'instant rien changé.

VERONIQUE GIRAUD

3 questions à Guénaëlle Gault : « Les jeunes deviennent rédacteur en chef »

Pensez-vous qu'internet devient une pratique culturelle ?

S'il n'y a pas de fracture numérique sur le plan social, il y en a une entre les âges. Les plus âgés ont une pratique utilitaire d'internet, en revanche les plus jeunes exercent une pratique culturelle en surfant. La musique est en tête des scores, qu'il s'agisse de l'écoute, du téléchargement et de la quête d'information sur l'univers de la musique, compositeurs, interprètes...

Quels sont les usages culturels d'internet ?

Ils touchent tous les échanges. La spécificité d'Internet est d'être un espace,

il s'y passe des choses. Les jeux vidéo, grande pratique culturelle chez les plus jeunes, sont en ce sens exemplaires, tout cet univers virtuel est un nouveau territoire de culture. Une autre pratique, la fan-fiction, est elle issue des séries télévisées : les fans prolongent ces séries en utilisant les personnages et les univers et réécrivent des histoires qu'ils mettent en ligne. Ils ont leurs lecteurs avec lesquels ils échangent. Alors que les plus âgés appliquent un domaine culturel traditionnel à internet, les jeunes deviennent rédacteur en chef, développent leur propre espace. Acteurs de cet univers, ils se créent une identité virtuelle et échangent virtuellement.



Guénaëlle Gault dirige le département Stratégies d'opinion de TNS Sofres.

tité virtuelle et échangent virtuellement.

Pensez-vous qu'internet remplace certaines pratiques culturelles ?

Si la motivation est la même à la base : s'informer, se cultiver, échanger, le monde change, les pratiques sont nombreuses, le plurimédia est l'actualité. Les journaux n'intéressent pas les jeunes, leurs sources d'information sont les gratuits et internet.

Thierry Jonquet, vient de publier « Ils sont votre épouvante, vous êtes leur crainte » aux éditions du seuil. Il y décrit la courte et fulgurante dérive de deux jeunes des cités, sur fond d'antisémitisme et d'émeutes des banlieues de l'automne 2005.

Les personnages de votre roman se trouvent au cœur de la crise des banlieues. Pourquoi ?

J'ai été enseignant, je connais un peu les lieux. Ensuite, il y a eu la circulation sur le Net des images de la décapitation du journaliste Daniel Pearl par les islamistes. N'importe qui pouvait le voir. J'ai commencé à écrire le roman en septembre 2005, en me disant que si des événements survenaient je les intégrerais. C'est là qu'ont eu lieu les émeutes. Il n'y avait pas mieux pour rendre mes deux personnages, Lakdar et Djamel, complètement fous. Le pire, c'est qu'à trente pages de la fin a éclaté l'affaire Ilan Halimi. Le roman se trouvait pris entre les émeutes et ce meurtre. C'est vrai que cela ne donne pas quelque chose de très optimiste.

Au final tous les personnages sont au bord de la rupture. Anna, la jeune prof, Simon, son père Vidal... Est-ce aussi votre parcours ?

Simon, Vidal, c'est un petit peu moi. J'ai à peu près leur âge. J'ai été instit en section d'éducation spécialisée, à Aulnay-sous-Bois en 83-84. C'était violent, avec de la misère : des parents qui ne pouvaient payer la cantine, les gamins qui mangeaient au supermarché en ouvrant des paquets de chips sur place. Je ne comprenais pas pourquoi cela n'explosait pas. Il aura fallu une génération. D'une certaine manière les émeutiers de novembre 2005 sont les enfants de mes élèves d'alors. En novembre 2005, on voyait des profs effondrés devant les écoles qui brûlaient. Quand j'étais à Aulnay, le travail d'instit était un travail militant. Il y avait un gars à côté de moi, qui habitait la cité. Je l'imagine, s'il est resté : 20 ans après, aboutir à ça, ça a dû lui foutre un coup.

Votre roman est aussi une critique de la démission de la gauche au cours de ces années...

Mais Sarkozy a une responsabilité particulière, avec la suppression de

“C'est avec les petits qu'il faut mettre le paquet, si on ne veut pas les perdre eux aussi”



©BK

la police de proximité. Cela dit, ces cités pourrissent depuis une trentaine d'années. La gauche a donc une large responsabilité. Ce n'est même pas une démission : ils s'en foutaient ! Aujourd'hui l'abscès est devenu ingérable. Il faut mettre le paquet, mais je pense qu'il y a une génération foutue. Prenons une hypothèse farfelue : si demain il y avait le plein-emploi, qu'a-t-on à proposer à ces gamins de 20, 25 ans ? Avec un parcours scolaire catastrophique, ils ne peuvent prétendre à un emploi qualifié, et encore moins à un métier gratifiant. Qu'est ce qui les attend ? Magasinier, 35 heures par semaine, sous les ordres d'un petit chef raciste. Pourquoi iraient-ils, alors qu'avec le RMI et un petit peu de deal, ils s'en tirent beaucoup mieux ? C'est triste, mais c'est la réalité. Quand on regarde les rêves véhiculés par les clips de Rap : grosses bagnoles, nanas, chaînes en or, Rolex... c'est pas avec le SMIC qu'il se payeront ça. Quelque chose est coincé ; c'est avec les petits qu'il faut mettre le paquet, si on ne veut pas les perdre eux aussi.

THIERRY JONQUET

Né à Paris en 1954, Thierry Jonquet se lance dans l'écriture après des expériences professionnelles dans les hôpitaux et l'Éducation Nationale.

Il a écrit de nombreux romans policiers, *La Bête et la Belle*, *le Bal des Débris*, *la Vie de ma Mère*, *les Orpailleurs*, *Moloch*, *Rouge c'est la vie*,...

Il vient de publier « Ils sont votre épouvante, vous êtes leur crainte » éditions du Seuil

Mais Anna la jeune prof est complètement démunie ?

Dans les collèges on rencontre de pauvres gamins qui ont perdu tout intérêt pour l'école. Parfois les profs ne font que de la figuration, mais je crois que ce n'est vraiment pas eux les coupables. Et il y a un tel fossé culturel entre eux et leurs élèves que cela n'arrange pas les choses. Avec des profs issus des cités, le courant passerait peut être mieux. Mais, je l'avoue, quand je bossais à Aulnay, je n'avais qu'une envie, c'était de rentrer chez moi, à Paris, le soir. Et aucun prof n'aurait mis ses enfants au collège.

Est-ce à dire que l'on est sur une voie sans issue ?

La situation est assez bouchée... Vaulx-en-Velin, en 1990, était un avertissement. Quelles leçons en ont été tirées ? La marche des beurs en 83, donnait à espérer, tout le monde était assez enthousiaste. Et puis on a assisté à la lente déliquescence de tout ça. Alors ce serait de l'escroquerie que de dire youpi, tout va bien. J'écris des romans, pas des traités de militantisme, ni un programme politique.

Anna se syndique à la FSU, que vous égratignez pourtant. Pourquoi ?

J'ai trouvé sa réaction un peu faible au moment des émeutes. Je ne l'ai pas comprise. Il y a trente ans, les mêmes événements auraient provoqué un sursaut, de même que les propos antisémites prononcés dans les manifs contre la guerre en Irak en 2003 ou l'incendie du bus de Marseille.

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRUNO KOZOLE

Rejoignez la CASDEN !

La banque de tous
les personnels de
l'Éducation Nationale,
de la Recherche et
de la Culture.



La CASDEN Banque Populaire a été créée par et pour le personnel de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. D'ailleurs, interrogez vos collègues, beaucoup y sont déjà et pourront vous parler des offres et avantages bancaires exclusifs dont ils bénéficient. Et pour en savoir plus sur l'offre de bienvenue qui vous est réservée, venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou contactez-vous sur www.casden.fr et www.banquepopulaire.fr.

Découvrez, comme
plus de 1,3 million
de vos collègues,
les avantages
exclusifs qui vous
sont réservés.



BESOIN D'UNE AIDE POUR L'IUFM ? LEVEZ LA MAIN ET CLIQUEZ



WWW.ESPACE-EDUCATION.FR

- La MAIF a créé www.espace-education.fr, en partenariat avec l'éditeur Rue des écoles. Ce site propose, aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, des outils pédagogiques pour s'évaluer, progresser et réussir. Assureur privilégié des enseignants, la MAIF est naturellement tournée vers la promotion de leur métier. Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (prix d'un appel local)